

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

## **CONSEIL NATIONAL DE LA STATISTIQUE**

**SNDS30**

# **STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DE LA STATISTIQUE 2021 - 2030**

**VOLUME 1: DOCUMENT DE STRATEGIE**

REPUBLICQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

Ministère de l'Economie, de la Planification et de  
l'Aménagement du Territoire

Conseil National de la Statistique



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

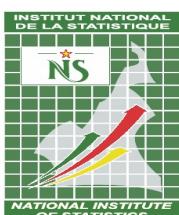
Ministry of Economy, Planning and Regional  
Development

National Statistics Council

**SNDS30**

# **STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DE LA STATISTIQUE 2021-2030**

## **VOLUME 1: DOCUMENT DE STRATEGIE**



Institut National de la Statistique (INS) / National Institute of Statistics (NIS)  
20, Rue 3004, Quartier du Lac, Yaoundé-Cameroun ; BP : 134 Yaoundé, Tél : (237) 222 22 04  
Fax: (237) 222 23 24 37; Site Web: [www.ins-cameroun.cm](http://www.ins-cameroun.cm); Email: [infos@ins-cameroun.cm](mailto:infos@ins-cameroun.cm)

# Table des matières

SIGLES ET ABREVIATIONS .....	III
LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES .....	VI
PREFACE.....	VII
INTRODUCTION.....	1
1. DIAGNOSTIC DU SYSTEME NATIONAL D'INFORMATION STATISTIQUE.....	5
1.1 Présentation du SNIS .....	5
1.1.1 Composantes du SNIS et instances de coordination.....	5
1.1.2 Ecosystème statistique .....	6
1.2 Diagnostic des produits statistiques .....	6
1.2.1 Utilisateurs et utilisations des produits statistiques.....	6
1.2.2 Disponibilité des statistiques requises.....	8
1.2.3 Qualité des produits statistiques .....	15
1.2.4 Satisfaction des utilisateurs .....	19
1.3 Capacités statistiques .....	26
1.3.1 Gouvernance et coordination du SNIS.....	26
1.3.2 Gestion de l'écosystème statistique .....	31
1.4 Synthèse des forces, faiblesses, opportunités et menaces .....	32
1.4.1 Forces .....	32
1.4.2 Faiblesses .....	34
1.4.3 Opportunités .....	36
1.4.4 Menaces .....	36
2. CHOIX STRATEGIQUES.....	37
2.1 Enjeux et défis .....	37
2.2 Vision de développement du Système National d'Information Statistique.....	37
2.3 Mission du Système National d'Information Statistique .....	37
2.4 Principes directeurs .....	38
2.5 Logique d'intervention.....	38
2.6 Axes stratégiques et actions prioritaires.....	40
2.6.1 Axe 1 : Coordination et gestion du Système National d'Information Statistique.....	40
2.6.2 Axe 2 : Production statistique .....	41
2.6.3 Axe 3 : Gestion de l'écosystème statistique .....	43
2.6.4 Axe 4 : Coopération et Recherche appliquée en statistique .....	44
3. LA STATISTIQUE LOCALE.....	45
3.1. Les utilisations des statistiques et la demande de statistiques au niveau local .....	45
3.2. Les statistiques disponibles au niveau local .....	46
3.3. Les capacités statistiques au niveau local.....	48
3.4. Le Schéma Directeur de la Statistique Locale .....	49
4. DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE, SUIVI ET EVALUATION ET FINANCEMENT DE LA SNDS30.....	51
4.1 Dispositif et modalités de mise en œuvre .....	51
4.2 Dispositif de pilotage, de suivi et évaluation .....	51
4.2.1 Dispositif institutionnel .....	51
4.2.2 Mécanismes de pilotage et de suivi et évaluation .....	52
4.3 Financement de la stratégie .....	54
POSTFACE.....	55

<b>ANNEXES .....</b>	<b>56</b>
Annexe 1 : Cadre logique .....	57
Annexe 2 : Plan d'actions prioritaires 2021-2025 .....	61
Annexe 3 : Domaines, sous-domaines et compétences transférées aux CTD .....	66
Annexe 4 : Equipe d'élaboration de la SNDS30 .....	68
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>71</b>

# SIGLES ET ABRÉVIATIONS

---

<b>AFRISTAT</b>	Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne
<b>APME</b>	Agence de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises
<b>ART</b>	Agence de régulation des Télécommunication
<b>BAPS</b>	Plan d'Action de Busan pour la Statistique
<b>BEAC</b>	Banque des Etats de l'Afrique Centrale
<b>BIP</b>	Budget d'Investissement Public
<b>BUNEC</b>	Bureau National de l'Etat Civil
<b>BUCREP</b>	Bureau Central des Recensements et des Etudes de Population
<b>CDP</b>	Calendrier de Diffusion Préalable
<b>CEMAC</b>	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
<b>CNAQ</b>	Cadre National d'Assurance Qualité
<b>CNS</b>	Conseil National de la Statistique
<b>COP21</b>	21e conférence des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques
<b>CT-GAP</b>	Plan d'action mondial du Cap pour les données du développement durable
<b>CTD</b>	Collectivités Territoriales Décentralisées
<b>DGSN</b>	Délégation Générale à la Sûreté Nationale
<b>DSCE</b>	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
<b>ECAM</b>	Enquête Camerounaise Auprès des Ménages
<b>EESI</b>	Enquête sur l'Emploi et le Secteur Informel
<b>ENEAM</b>	Ecole Nationale d'Economie Appliquée et de Management
<b>ENSAE</b>	Ecole Nationale de la Statistique et de l'Analyse Economique
<b>ENSEA</b>	Ecole Nationale Supérieure de Statistique et d'Economie Appliquée
<b>GAR</b>	Gestion Axée sur les Résultats
<b>GRD</b>	Gestion Axée sur les Résultats de Développement
<b>FEICOM</b>	Fonds Spécial d'Equipement et d'Intervention Intercommunal
<b>IFORD</b>	Institut de Formation et de Recherche Démographiques
<b>INS</b>	Institut National de la Statistique
<b>ISSEA</b>	Institut Sous-régional de Statistique et d'Economie Appliquée
<b>MINAC</b>	Ministère des Arts et de la Culture
<b>MINADER</b>	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
<b>MINAS</b>	Ministère des Affaires Sociales
<b>MINAT</b>	Ministère de l'Administration Territoriale
<b>MINCOM</b>	Ministère de la Communication
<b>MINCOMMERCE</b>	Ministère du Commerce
<b>MINDCAF</b>	Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières
<b>MINDDEVEL</b>	Ministère de la Décentralisation et du Développement Local
<b>MINEDUB</b>	Ministère de l'Education de Base
<b>MINEE</b>	Ministère de l'Eau et de l'Energie
<b>MINEFOP</b>	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

<b>MINEPAT</b>	Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
<b>MINEPDED</b>	Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable
<b>MINEPIA</b>	Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales
<b>MINESEC</b>	Ministère des Enseignements Secondaires
<b>MINESUP</b>	Ministère de l'Enseignement Supérieur
<b>MINFI</b>	Ministère des Finances
<b>MINFOF</b>	Ministère des Forêts et de la Faune
<b>MINFOPRA</b>	Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative
<b>MINHDU</b>	Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain
<b>MINJEC</b>	Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique
<b>MINJUSTICE</b>	Ministère de la Justice
<b>MINMAP</b>	Ministère en charge des Marchés Publics
<b>MINMIDT</b>	Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique
<b>MINPMEESA</b>	Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat
<b>MINPOSTEL</b>	Ministère des Postes et Télécommunications
<b>MINPROFF</b>	Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille
<b>MINRESI</b>	Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
<b>MINREX</b>	Ministère des Relations Extérieures Ministère des Relations Extérieures
<b>MINSANTE</b>	Ministère de la Santé Publique
<b>MINSEP</b>	Ministère des Sports et de l'Education Physique
<b>MINT</b>	Ministère des Transports
<b>MINTOUL</b>	Ministère du Tourisme et des Loisirs
<b>MINTP</b>	Ministère des Travaux Publics
<b>MINTSS</b>	Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale
<b>NASLA</b>	National School of Local Administration
<b>NSDD</b>	Norme Spéciale de Diffusion de Données
<b>ODD</b>	Objectifs de Développement Durable
<b>OMD</b>	Objectifs du Millénaire pour le Développement
<b>ONEFOP</b>	Observatoire National de l'Emploi et de la formation Professionnelle
<b>ONT</b>	Observatoire National du Travail
<b>PARIS21</b>	Partenariat Statistique au Service du Développement au 21 <sup>e</sup> Siècle
<b>PFSO</b>	Principes fondamentaux de la Statistique Officielle
<b>PPA</b>	Projet de Performance des Administrations
<b>PNRD</b>	Page Nationale Récapitulative des Données
<b>PTF</b>	Partenaires Techniques et Financiers
<b>RGPH</b>	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
<b>SDSL</b>	Schéma Directeur de la Statistique Locale
<b>SGDD</b>	Système Général de Diffusion de Données
<b>SGDD-a</b>	Système Général de Diffusion de Données Amélioré
<b>SHaSA</b>	Stratégie pour l'Harmonisation des Statistiques en Afrique
<b>SIS</b>	Système d'Information Statistique
<b>SND30</b>	Stratégie Nationale de Développement du Cameroun 2020 - 2030

<b>SNDS</b>	Stratégie Nationale de Développement de la Statistique
<b>SNDS30</b>	Stratégie Nationale de Développement de la Statistique 2021 - 2030
<b>SNIS</b>	Système National d'Information Statistique
<b>SRIS</b>	Système Régional d'Information Statistique
<b>UA</b>	Union Africaine

# LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

---

## Liste des tableaux

<b>Tableau 1</b> : Couverture des domaines d'information statistique par le SNIS .....	9
<b>Tableau 2</b> : Disponibilité des statistiques requises pour les administrations et autres structures publiques .....	20
<b>Tableau 3</b> : Appréciation de l'actualité des statistiques officielles disponibles.....	23
<b>Tableau 4</b> : Attributions de l'unité en charge de la statistique .....	28

## Liste des graphiques

<b>Graphique 1</b> : Canal d'obtention des statistiques officielles pour les administrations.....	21
<b>Graphique 2</b> : Proportion d'administrations ayant accès aux métadonnées .....	22
<b>Graphique 3</b> : Chaîne des résultats de la SNDS30 .....	39

## PREFACE

Le Gouvernement met en œuvre depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 la Stratégie Nationale de Développement (SND30), deuxième phase de la **Vision de développement du Cameroun à l'horizon 2035 (Vision 2035) impulsée par le Président de la République, S. E. Paul BIYA ; Vision d'un Cameroun « pays moderne et socialement avancé »**

Sur cette route tracée dans la Vision 2035, le Système National d'Information Statistique (SNIS) est appelé à accompagner le Gouvernement avec la production des informations de qualité pour le suivi et l'évaluation des différentes actions menées aux plans national, sectoriel et local. La loi N°2020/010 du 20 juillet 2020 régissant l'activité statistique au Cameroun institue formellement le SNIS dans cette mission détaillée aux articles 20 à 22. En outre, cette loi place la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (**SNDS**) au cœur de l'activité statistique nationale pour plus de cohérence et d'efficacité. Plus précisément, l'article 3 de cette loi dispose que « *La production des statistiques officielles s'effectue dans le cadre des programmes définis dans la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique* ».

Fort des enseignements tirés des précédentes éditions des SNDS élaborées depuis 2009, le SNIS se prépare à implémenter, à partir de 2021, la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique 2021-2030 (SNDS30), dans un contexte marqué par des l'engagement de plusieurs réformes importantes intervenues ces dernières années, notamment l'alignement de la gestion publique aux lois 2007/006 du 26 décembre 2007 et 2018/012 du 11 juillet 2018 sur le régime

financier de l'Etat. En effet, ces lois consacrent le budget-programme mis en œuvre depuis 2013, opérationnalisant ainsi la Gestion Axée sur les Résultats.

L'orientation gouvernementale en faveur de l'efficacité de la dépense publique dans le cadre de la SND30 a ainsi conforté l'approche de l'activité statistique selon la demande. Cette demande est issue des cadres stratégiques et politiques nationaux de développement, alignés aux agendas internationaux et régionaux au premier rang desquels l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, et l'agenda 2030 des Nations Unies sur les Objectifs de Développement Durable (ODD)

La production statistique régulière et de qualité visée par la présente SNDS30, à travers l'information fiable qu'elle doit offrir sur la situation de développement du pays, permettra en outre de réaliser le passage du SNIS du Système Général de Diffusion de Données amélioré (SGDD-a) à la Norme Spéciale de Diffusion de Données (NSDD). Ce passage devra ouvrir au Cameroun les portes des guichets préférentiels sur les marchés financiers internationaux.

Le Gouvernement saisit une fois de plus cette occasion pour renouveler ses remerciements à tous les acteurs du SNIS, ainsi qu'aux Partenaires au développement pour leur étroite collaboration et pour les appuis multiformes et constants qu'ils ne cessent d'apporter pour le développement du Cameroun en général, et de la statistique en particulier.

**Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,**

**Chief Dr. Joseph DION NGUTE**

# INTRODUCTION

---

Les initiatives publiques de développement économique, social, environnemental et culturel du Cameroun pour les dix prochaines années sont données par les orientations de la Stratégie Nationale de développement 2020-2030 (SND30). La SND30, prenant le relais du Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE), retrace les lignes directrices devant orienter les efforts de développement pour l'atteinte des objectifs fixés dans la Vision 2035.

Le Cameroun s'est en effet doté en 2009 d'une Vision de développement à long terme, avec pour ambition d'être « **Un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité à l'horizon 2035** ». À travers cette Vision volontariste, le pays se propose : (i) d'atteindre une croissance économique proche de deux chiffres ; (ii) d'atteindre le seuil de 25% comme part de production manufacturière dans le PIB ; (iii) de réduire significativement la pauvreté en ramenant son incidence à moins de 10% en 2035 ; (iv) de consolider le processus démocratique et de renforcer l'unité nationale dans le respect de la diversité. La première phase de mise en œuvre de cette Vision a été opérationnalisée par le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE), qui constituait ainsi le cadre de référence pour la période 2010-2019.

Pour la seconde décennie 2020 - 2030, la SND30 offre un cadre intégré de développement, où les politiques macroéconomiques, sectorielles et sociales sont articulées pour : (i) transformer l'appareil de production économique nationale ; (ii) générer des revenus et des

emplois décents pour réduire la pauvreté ; et (iii) favoriser le développement du capital humain (éducation, santé, sécurité sociale, culture, etc.), sur fonds de développement durable.

La SND30 a été bâtie en cohérence avec les objectifs de l'agenda 2030 de développement durable, et prend également en compte les grandes orientations des autres agendas supranationaux dont l'Agenda 2063 de l'Union Africaine (UA), la Vision CEMAC 2025, ou encore la 21<sup>e</sup> conférence des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (COP21). Les Partenaires au Développement trouveront donc à travers cette stratégie, une base référentielle claire pour l'alignement et l'harmonisation de leurs efforts conjugués aux côtés du Cameroun, conformément au principe d'alignement de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement.

Comme ce fut le cas pour le DSCE, le dispositif statistique de suivi et d'évaluation de la SND30 repose sur la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS). En effet, dans la dynamique de la mise en œuvre du Plan d'action de Marrakech pour la statistique<sup>1</sup>, le Cameroun depuis 2009 exécute son programme statistique public dans un cadre intégré matérialisé par la SNDS. Les deux premières SNDS (2009-2014 et 2015-2020) ont servi de support statistique au suivi et à l'évaluation du DSCE. La présente Stratégie Nationale de Développement de la Statistique 2021-2030 (SNDS30) prend donc le relais des

<sup>1</sup> Le plan d'action de Marrakech pour la statistique est un produit de la deuxième Table Ronde Internationale sur la Gestion axée sur les Résultats en matière de

Développement qui s'est tenue à Marrakech en février 2004.

précédentes SNDS dans le cadre de la SND30, avec l'ambition de corriger les dysfonctionnements constatés.

L'évaluation du dispositif de suivi-évaluation du DSCE a identifié des difficultés liées au dispositif statistique, difficultés reprises par l'évaluation finale de la SNDS2 :

- des cadres de résultats des stratégies et politiques publiques pas bien structurés ;
- des indicateurs de résultat ne rendant pas toujours compte des changements visés par les objectifs, ou encore non opérationnels pour être renseignés ;
- une implication insuffisante des administrations publiques pour la production statistique dans un contexte de système statistique décentralisé ;
- la faiblesse des financements nationaux consacrés à l'activité statistique.

Ces difficultés se traduisent par (i) un environnement non propice à l'utilisation des statistiques pour le pilotage des politiques publiques, et (ii) l'indisponibilité de données statistiques pour renseigner plusieurs indicateurs de suivi-évaluation identifiés. *In fine*, il est constaté une faible utilisation des chiffres pour la gestion de la performance des politiques publiques, induisant une rupture dans le système de management public basé sur l'observation des faits consacré depuis 2007 par la loi N°2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'Etat, et instituant le budget-programme.

La SNDS30 se donne donc pour ambition d'accompagner la mise en œuvre de la SND30, tirant avantage des enseignements des précédents exercices pour apporter le support statistique indispensable au suivi et à l'évaluation des politiques publiques à tous les niveaux de mise en œuvre qui soient national,

sectoriel, ministériel, régional et communal. La loi N°2020/010 du 20 juillet 2020 régissant l'activité statistique au Cameroun, qui met à jour un cadre légal datant de près de trois décennies, fournit le support juridique adéquat pour le développement de l'activité statistique nationale. En particulier, elle fait de la SNDS le cadre de référence pour la coordination de toutes les activités statistiques du pays, et de l'ensemble de l'assistance internationale et bilatérale en matière de statistique.

Dans cette perspective, le champ d'action de la SNDS30 se doit d'être le plus exhaustif possible, couvrant efficacement tous les domaines importants pour la politique nationale. Il est donc attendu de la présente SNDS30 un support statistique efficace à tous les niveaux de mise en œuvre de la SND30. L'accompagnement du processus de décentralisation, dont la mise en place des institutions y relatives a été parachevée avec l'entrée en scène des Conseils régionaux fin 2020, représente un enjeu particulier.

Il est donc nécessaire de développer toutes les composantes du Système National d'Information Statistique (SNIS). Les chantiers importants ont trait entre autres à la construction d'un environnement favorable à l'utilisation des statistiques pour le pilotage des politiques publiques, à l'assurance de la régularité de la production statistique par l'adoption d'un mécanisme durable de financement de l'activité statistique, mais également par l'exploitation de sources de données alternatives dont les registres administratifs, qui présentent d'énormes avantages en termes d'efficience.

L'établissement d'un environnement favorable à l'utilisation des statistiques pour le pilotage des politiques de développement est une exigence de l'approche de l'activité statistique

nationale par la demande consacrée comme toile de fond dans le cadre de cette SNDS30. Dans ce sens, il est tout aussi important de développer la dimension « demande de statistiques », qui vise à ce que les instances de suivi-évaluation des politiques de développement à tous les niveaux puissent être fonctionnels, et de ce fait puissent effectivement exprimer leurs besoins en données, informations et analyses statistiques, mais également porter plus efficacement le plaidoyer pour le financement des opérations statistiques devant satisfaire ces besoins.

L'adoption d'un mécanisme durable de financement de l'activité statistique permettra d'assurer une production régulière et de qualité, une condition nécessaire à la réalisation du passage du SNIS du Système Général de Diffusion de Données amélioré (SGDD-a) à la Norme Spéciale de Diffusion de Données (NSDD). La réalisation de cette ambition affichée depuis la toute première SNDS, de par la transparence qu'elle offre à travers la présentation régulière des informations économiques et financières de qualité, ouvrira l'accès au pays à des guichets préférentiels aux marchés financières, une contribution non négligeable du SNIS à l'émergence du pays.

Pour relever tous ces défis, la présente SNDS30 se fonde sur les cadres internationaux de développement de la statistique que sont les Principes fondamentaux de la statistique officielle, la Charte Africaine de la Statistique, le Plan d'action du Busan pour la Statistique (BAPS), la Stratégie pour l'Harmonisation des Statistiques en Afrique (SHASA 2), le Plan d'action mondial de Cape Town pour les données du développement durable (CT-GAP), la Déclaration du Dubaï, etc.

L'élaboration de la présente stratégie a été

coordonnée par l'Institut National de la Statistique (INS), agissant en tant que Secrétariat du Conseil National de la Statistique (CNS), et sous la supervision dudit Conseil. La démarche a été essentiellement participative, intégrant les producteurs et les utilisateurs des statistiques officielles au Cameroun.

Plusieurs consultations ont été organisées avec les producteurs, membres du SNIS, à l'effet notamment d'établir le diagnostic préalable de l'activité statistique nationale, de spécifier les orientations stratégiques, et d'élaborer le Plan d'Actions Prioritaires 2021 – 2025.

Des concertations se sont également tenues avec différents groupes d'utilisateurs pour apprécier leur satisfaction des produits et services offerts par le SNIS, mais également pour recueillir leurs attentes de la SNDS30. Ont pris part à ces concertations des représentants des administrations publiques, du secteur privé, de la société civile, des médias, du milieu universitaire notamment.

Des acteurs importants pour le développement local ont été impliqués lors des travaux relatifs au développement de la statistique locale. Il s'agit de certaines communes et communautés urbaines, du FEICOM, du PNDP, du BUNEC, du BUCREP, MINDDEVEL, du MINEPAT et du MINFI notamment.

Une table ronde a été organisée avec les partenaires, avec pour objet la présentation des axes d'intervention retenus, la présentation du Plan d'Actions Prioritaires 2021 – 2025, et la mobilisation d'appuis multiformes.

La Stratégie Nationale de Développement de la Statistique consiste en plusieurs documents :

- **le document de stratégie (le présent document)**, donnant les principales orientations stratégiques en matière de statistique officielle au Cameroun pour les dix (10) prochaines années ;

- **le premier plan d'action quinquennal de mise en œuvre**, couvrant la période 2021 – 2025 (Annexe 2 du présent document) ;
- **le plan de suivi-évaluation** (document séparé) qui définit et opérationnalise le dispositif, les modalités et les outils de suivi-évaluation ;
- **le plan de financement** (document séparé) des différents plans d'action ;
- **le schéma directeur de la statistique locale**, (document séparé) pour adresser les questions liées à la statistique officielle au niveau local ;
- **des documents thématiques** comme **la stratégie de dialogue entre les producteurs et les utilisateurs de la statistique officielle au Cameroun**.

# 1. DIAGNOSTIC DU SYSTÈME NATIONAL D'INFORMATION STATISTIQUE

---

## 1.1 Présentation du SNIS

La loi N°2020/010 du 20 juillet 2020 régissant l'activité statistique au Cameroun définit le Système National d'Information Statistique comme l'ensemble des services et organismes publics et parapublics nationaux qui produisent, fournissent et diffusent des données statistiques. La collecte, le traitement et la diffusion des données statistiques officielles pour les besoins de l'Etat relèvent du SNIS.

### 1.1.1 Composantes du SNIS et instances de coordination

Les composantes du SNIS sont les structures endossant la production de statistiques officielles, encore appelées producteurs. Ils comprennent :

- l'Institut National de la Statistique (INS) ;
- le Bureau Central des Recensements et Études de Population (BUCREP) ;
- la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) ;
- les entités à vocation statistique des départements ministériels sectoriels et autres administrations ou organismes à caractère public.

Le Conseil National de la Statistique (CNS) est l'organe consultatif du gouvernement qui oriente, coordonne, supervise et contrôle l'activité statistique au niveau national. Il examine et propose au gouvernement les grandes orientations en matière statistique, ainsi que les projets de programmes à moyen et long termes de développement de la statistique. L'Institut National de la Statistique (INS), assurant le secrétariat technique du CNS,

veille à l'opérationnalisation des orientations prises pour le développement de l'activité statistique nationale. Il assiste le CNS notamment pour :

- renforcer la concertation entre les producteurs, les utilisateurs de l'information statistique et les assujettis aux enquêtes statistiques ;
- veiller à l'harmonisation et à l'utilisation des normes statistiques ;
- promouvoir la mise à jour régulière et l'exploitation à des fins statistiques nationales, des fichiers de l'ensemble des administrations et organismes publics et parapublics ;
- veiller à l'intégration de l'outil informatique dans l'exploitation des résultats des recensements et enquêtes statistiques ;
- proposer en général les stratégies de publication et de diffusion des résultats des recensements et enquêtes statistiques et, en particulier, émettre son avis sur le contenu des banques de données économiques et sociales ainsi que sur les modalités d'accès à ces banques par les utilisateurs ;
- veiller à la programmation annuelle et pluriannuelle des opérations statistiques, enquêtes et recensements économiques et sociodémographiques initiés par les pouvoirs publics.

Le CNS, l'INS et les autres composantes du SNIS portent l'activité statistique nationale pour la satisfaction de divers groupes d'utilisateurs. Le développement de l'activité statistique

requiert la prise en compte de tous les acteurs de l'écosystème statistique.

### **1.1.2 Ecosystème statistique**

L'écosystème statistique englobe tous les acteurs intervenant ou présentant un intérêt pour l'activité statistique. De façon classique, trois catégories d'intervenants ont toujours été distinguées : les producteurs, les utilisateurs et les fournisseurs. Les producteurs sont les membres du SNIS tel que décrit précédemment.

Les fournisseurs sont ces intervenants qui procurent les données brutes sur lesquelles s'appuient les produits du SNIS. On y retrouve les répondants aux enquêtes (les individus, les ménages, les entreprises, les administrations entre autres), ainsi que les dépositaires de dossiers administratifs, essentiellement des institutions publiques générant des données pouvant servir à des fins statistiques dans leur fonctionnement régional.

Les utilisateurs sont les destinataires finaux de l'information statistique qu'ils transforment en connaissances indispensables au débat politique, aux prises de décisions, ou encore, à la recherche. Les utilisateurs regroupent le Gouvernement, le Parlement, les organisations politiques, les acteurs de la société civile, les universitaires et chercheurs, les médias, les entreprises, les ménages...

Aujourd'hui, les systèmes statistiques sont confrontés à la révolution des données, caractérisée par une « explosion » du volume et de la production des données, associée à une « demande croissante de données dans l'ensemble de la société ». Dans ce contexte, le SNIS est appelé à considérer des sources de données nouvelles, issues d'une multitude de communautés de producteurs de la société civile, du secteur privé, du monde universitaire

et scientifique... Les interactions entre le SNIS et ces communautés dans le cadre de la statistique officielle doivent prendre en compte les contraintes juridiques, politiques, technologiques et financières respectives, ainsi que l'intérêt commun à maximiser l'utilité des données par le biais d'échanges mutuellement bénéfiques. Deux autres catégories d'acteurs présentent un intérêt pour le SNIS :

- les instituts de formation en statistique et démographie qui fournissent au SNIS ses personnels techniques spécialisés : ISSEA de Yaoundé, ENSEA d'Abidjan, ENSAE de Dakar, et maintenant ENEAM de Cotonou pour la statistique, IFORD de Yaoundé pour la démographie ;
- les partenaires techniques et financiers (PTF) qui apportent des appuis techniques, matériels ou financiers à la production ou au développement du système statistique national. Les partenaires du SNIS sont nombreux, bilatéraux et multilatéraux.

## **1.2 Diagnostic des produits statistiques**

Le premier élément du diagnostic vise à connaître les bénéficiaires (utilisateurs) du SNIS ainsi que leurs besoins (les données demandées ainsi que les utilisations qui en sont faites), évaluer quantitativement et qualitativement la production statistique, et vérifier si celle-ci permet de satisfaire les besoins.

### **1.2.1 Utilisateurs et utilisations des produits statistiques**

Les utilisateurs des produits statistiques sont divers et variés. Il est plus pratique de les organiser en groupes homogènes en fonction de leurs utilisations desdits produits statistiques.

- a. **Le Gouvernement.** Il est représenté par les dirigeants et hauts cadres des ministères et autres administrations publiques. Les statistiques y sont utilisées pour élaborer, suivre et évaluer les programmes et politiques dans différents secteurs et au niveau national. De façon plus opérationnelle, les produits statistiques sont utilisés pour mesurer et évaluer les performances, prendre les décisions et orienter les actions politiques, économiques et sociales.
- b. **Le secteur privé.** Il s'agit principalement des utilisateurs provenant des entreprises privées, des organisations patronales et des investisseurs. Ils utilisent les statistiques officielles pour orienter et rentabiliser leurs investissements, comprendre la concurrence et interagir avec le gouvernement et les partenaires.
- c. **Les organisations de la société civile, les organisations syndicales et professionnelles, les organisations non-gouvernementales, les associations.** Elles utilisent les statistiques officielles pour identifier les problèmes de la société ; prioriser les interventions ; élaborer, suivre et évaluer les programmes et projets ; et pour le plaidoyer et la sensibilisation.
- d. **Les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD).** Elles utilisent les statistiques officielles pour déterminer les besoins locaux, élaborer, suivre et évaluer les politiques et actions locales.
- e. **Les médias.** Ils utilisent les statistiques pour informer le public sur l'action des pouvoirs publics, la situation économique, sociale et politique, pour illustrer et soutenir les arguments, pour identifier et enquêter sur des questions, et pour orienter les débats.
- f. **Les universitaires et chercheurs.** Il s'agit principalement des enseignants, des chercheurs et des étudiants. Ils utilisent les statistiques et les données principalement dans les travaux scientifiques et techniques, ainsi que pour la recherche.
- g. **Les partenaires techniques et financiers, les organisations internationales.** Ils se servent des statistiques pour élaborer, suivre et évaluer leurs différents cadres et programmes de coopération avec le pays ainsi que leurs programmes régionaux, et pour effectuer des comparaisons internationales.
- h. **Les parlementaires.** Les statistiques sont utilisées par ce groupe pour suivre et orienter l'action gouvernementale et influencer les débats.
- i. **Les organisations politiques.** Elles utilisent les statistiques pour identifier leurs potentiels électeurs, définir les stratégies et programmes politiques, économiques et sociaux et pour influencer les débats.
- j. **Les acteurs du système statistique national.** Ils ont principalement besoin des données d'autres acteurs comme inputs dans leurs propres productions.
- k. **Le grand public.** Les statistiques officielles sont utilisées par le grand public, pour s'informer sur la situation socioéconomique et politique de la nation, juger les résultats du gouvernement, orienter leur choix et pour influencer les débats.

Les besoins spécifiques de ces différents groupes d'utilisateurs sont divers et dynamiques. Ils doivent être traités en tant que tel dans la gestion du SNIS.

## 1.2.2 Disponibilité des statistiques requises

La demande en statistiques officielles émane de tous les groupes d'utilisateurs ci-avant cités, mais elle est effectivement exprimée par les pouvoirs publics. En effet, la loi N°2020/010 du 20 juillet 2020 régissant la statistique au Cameroun dans son article 21 dispose que la collecte, le traitement et la diffusion des données statistiques officielles pour les besoins de l'Etat relèvent du SNIS, qui par définition produit les statistiques officielles.

Un des constats de l'évaluation finale de la deuxième SNDS était le défaut d'alignement de la production statistique aux besoins de l'Etat : le pilotage, le suivi et l'évaluation des politiques de développement. Ceci est expliqué en partie par le fait que la demande statistique dans plusieurs cadres de pilotage et de suivi/évaluation des politiques de développement n'est pas bien structurée d'une part, et les cadres de suivi et d'évaluation de ces politiques n'étaient pas toujours fonctionnels d'autre part. De ce fait, la production statistique existante a une grande composante traditionnelle, relative aux principales thématiques de développement suivies au niveau international, à savoir la pauvreté, la santé, les comptes nationaux, les finances publiques, l'emploi, les statistiques monétaires... Pour certaines de ces thématiques, il n'est pas toujours établi la connexion nécessaire avec le pilotage des politiques de développement jusqu'ici.

Cependant, la collaboration avec les partenaires dans les différents domaines a maintenu la production statistique y relative dans le temps.

En 2020, sur les 28 domaines d'information statistique observés au regard de la disponibilité des informations, un domaine ne dispose pas encore de statistiques compilées, traitées et diffusées quelle que soit la période. Il s'agit des statistiques sur la science, la technologie et les brevets. En général, les statistiques démographiques, sociales et sanitaires disponibles portent sur une période de référence passée depuis au moins 2 années. Les statistiques économiques et financières disponibles sont plus actuelles. Le tableau suivant présente la disponibilité des informations statistiques selon les différents domaines en 2020.

Avec l'adoption de la Stratégie Nationale de Développement 2020 – 2030 du Cameroun, et l'alignement subséquent des stratégies sectorielles, des cadres stratégiques de performance des ministère et des plans de développement locaux, la présente stratégie envisage donner une place de choix à la spécification et la tenue à jour de la demande statistique y émanant, et à l'alignement de la production statistique à cette dernière, assurant ainsi la pertinence des statistiques produites, guidée par les orientations de la démarche qualité.

**Tableau 1 : Couverture des domaines d'information statistique par le SNIS**

<b>Domaine d'information statistique</b>	<b>Statistiques /Informations produites</b>	<b>Année /Période de dernière publication</b>	<b>Année /Période de référence de la dernière publication</b>	<b>Structure /Administration responsable</b>
1. Données de population	Etat et Structure de la population	2010	2005	BUCREP
	Scolarisation-Instruction, alphabétisation	2010	2005	BUCREP
	Activités économiques de la population	2010	2005	BUCREP
	Caractéristiques socio-démographiques des ménages ordinaires	2010	2005	BUCREP
	Caractéristiques de l'habitat et cadre de vie des populations	2010	2005	BUCREP
	Etat matrimonial et nuptialité	2010	2005	BUCREP
	Natalité et fécondité	2010	2005	BUCREP
	Mortalité	2010	2005	BUCREP
	Mouvements migratoires	2010	2005	BUCREP
	Situation sociale et économique des enfants et des jeunes	2010	2005	BUCREP
	Situation socioéconomique de la femme	2010	2005	BUCREP
	Situation socioéconomique des personnes âgées	2010	2005	BUCREP
	Situation économique des personnes vivant avec un handicap	2010	2005	BUCREP
	Mesure et cartographie de la pauvreté à partir des conditions de vie	2010	2005	BUCREP
	Projections démographiques (RGPH 3)	2010	2005 - 2015	BUCREP
2. Statistiques démographiques	Mortalité des enfants (MICS 5)	2015	2014	INS
	Alphabétisation et éducation (MICS 5)	2015	2014	INS
	Nuptialité (EDS 2018)	2020	2018	INS

Domaine d'information statistique	Statistiques /Informations produites	Année /Période de dernière publication	Année /Période de référence de la dernière publication	Structure /Administration responsable
2. Indicateurs sociaux	Fécondité (EDS 2018)	2020	2018	INS
	Planification familiale (EDS 2018)	2020	2018	INS
	Mortalité des enfants (EDS 2018)	2020	2018	INS
	Mortalité adulte et mortalité maternelle (EDS 2018)	2020	2018	INS
	Handicap (EDS-MICS 2011)	2012	2011	INS
3. Comptes nationaux	Comptes nationaux définitifs	2018	2016	INS
	Comptes nationaux provisoires	2018	2017	INS
	Comptes nationaux trimestriels	3e Trimestre 2018	2e Trimestre 2018	INS
4. Finances publiques	Budget de l'Etat (loi des finances 2020)	2019	2020	Assemblée Nationale
	Exécution du budget de l'Etat (loi de règlement 2018)	2020	2018	Assemblée Nationale
	Statistiques des finances publiques (TABOR)	15 octobre 2018	Aout 2018	MINFI
5. Balance des paiements	Balance des paiements globale	2017	2016	MINFI
	Balance des paiements sectorielles	Septembre 2018	Juillet 2018	MINFI
	Balance des paiements bilatéraux	Septembre 2018	Juillet 2018	MINFI
	Position Extérieure globale	2017	2016	MINFI
6. Statistiques des prix	Indice des prix, inflation	2018	2017	INS
	Indice des prix, inflation		Premier semestre 2018	INS
	Indice des prix, inflation		Premier trimestre 2018	INS
7. Statistiques monétaires et financières	Statistiques monétaires	Juillet 2020	MAI 2020	BEAC

<b>Domaine d'information statistique</b>	<b>Statistiques /Informations produites</b>	<b>Année /Période de dernière publication</b>	<b>Année /Période de référence de la dernière publication</b>	<b>Structure /Administration responsable</b>
8. Statistiques du commerce extérieur	Balance commerciale, exportations, importations	2018	2017	INS
	Balance commerciale, exportations, importations	2018	Premier trimestre 2018	INS
9. Statistiques du commerce	Prix mensuel des produits alimentaires Prix mensuel des matières premières	Octobre 2018	2016, 2017, 2018	MINCOMMERCE
	Données sur les infrastructures marchandes (hypermarchés, supermarchés, superettes, brocantes, stations-services, poissonneries, quincailleries, les marchés)	2017	2015, 2016, 2017	MINCOMMERCE
	Données sur la représentativité des produits made in Cameroon dans les grandes surfaces commerciales			
	Données sur l'assainissement du marché intérieur (les opérations de contrôles et de répression de fraudes, les infractions constatées lors des transactions commerciales)			
	Données sur la métrologie légale et l'équité dans les transactions commerciales			
	Statistiques sur les associations de protection des droits de consommateurs			
10. Statistiques sur la dette	Encours de la dette, service de la dette	Septembre 2020	Deuxième trimestre 2020	CAA
11. Statistiques sur l'emploi	Indicateurs du marché de l'emploi (EESI 2)	2012	2010	INS
12. Statistiques sur les revenus et les dépenses des ménages	Statistiques sur les dépenses des ménages (ECAM 4)	2014	2016	INS
13. Statistiques de l'éducation et de la formation	Statistiques sur l'offre, la demande et les performances dans l'enseignement primaire	2020	Année scolaire 2018/2019	MINEDUB
	Statistiques sur l'offre, la demande et les performances dans l'enseignement secondaire	2020	Année académique 2018/2019	MINESEC

<b>Domaine d'information statistique</b>	<b>Statistiques /Informations produites</b>	<b>Année /Période de dernière publication</b>	<b>Année /Période de référence de la dernière publication</b>	<b>Structure /Administration responsable</b>
	Statistiques sur l'offre, la demande et les performances dans l'enseignement supérieur	2019	Année académique 2018/2019	MINESUP
14. Statistiques de sécurité sociale	Immatriculation des travailleurs (assujettis), Recouvrement des cotisations sociales, Prestations sociales	2018	2018	CNPS
15. Statistiques sur la santé	VIH/SIDA et comportements sexuels (MICS 5)	2015	2014	INS
	Consommation de tabac et d'alcool (MICS 5)	2015	2014	INS
	Nutrition (MICS 5)	2015	2014	INS
	Santé de l'enfant (MICS 5)	2015	2014	INS
	Eau et assainissement (MICS 5)	2015	2014	INS
	Santé de la reproduction (MICS 5)	2015	2014	INS
15. Statistiques sur le genre	Données statistiques des indicateurs sensibles au genre, à la famille et aux enfants (Annuaire statistique)	2017	2015	MINPROFF
16. Statistiques de l'agriculture	BILAN ALIMENTAIRE	2018	2011-2015	MINADER (DESA)
	NOTE DE CONJONCTURE	2018	Premier et second semestre 2017	MINADER (DESA)
	FLASH	2018	2018	MINADER (DESA)
	INFO PRIX	2013	2013	MINADER (DESA)
	ECHANGES TRANSFRONTALIERS	2012	2012	MINADER (DESA)
	CFSVA	2017	2017	MINADER (DESA)
	ENQUETE AGRICOLE ANNUELLE	2012	2011	MINADER (DESA)
	AGRISTAT	2012	2011	MINADER (DESA)
17. Statistiques des	Taux de pénétration de la téléphonie, de l'internet	2018	2016	MINPOSTEL

<b>Domaine d'information statistique</b>	<b>Statistiques /Informations produites</b>	<b>Année /Période de dernière publication</b>	<b>Année /Période de référence de la dernière publication</b>	<b>Structure /Administration responsable</b>
télécommunications	Accès et l'utilisation du téléphone et d'internet	2018	2016	MINPOSTEL
	Couverture du réseau et tarifs des communications	2019	2018	ART
18. Statistiques de l'élevage, sylviculture et des pêches	Annuaire statistique du sous-secteur EPIA	///    ///    ///	2013,2014,2015,2016	MINEPIA
	Recueil des statistiques sur la production de viande bovine, de viande de volaille, de lait et de miel	2017	2016	MINEPIA
19. Statistiques sur les forêts et la faune	Indicateurs de la stratégie du sous-secteur forêts et faune par programme (Secteur forestier et faunique du Cameroun "Faits et chiffres")	2017	2017	MINFOF
20. Statistiques industrielles	Répertoire et démographie des entreprises	2019	2017	INS
	Concurrente et commerce électronique dans les entreprises	2018	2017	INS
	Données économiques sur le secteur productif	2020	2018	INS
	Banque des données économiques et financières des entreprises	2020	2014	INS
	Principaux résultats du Recensement Général des Entreprises	2018	2016	INS
21. Statistiques de l'énergie	Flux énergétiques, bilan énergétique, émissions de Gaz à Effet de Serre liées à l'activité énergétique (Bilan énergétique)	2018	2006 – 2015	MINEE
	Atlas des principales infrastructures du secteur de l'énergie	2018	2015	MINEE
22. Statistiques des transports	Statistiques sur le transport aérien ; le transport maritime, transport ferroviaire, transport routier (TRANSTAT)	2018	2016	MINT

<b>Domaine d'information statistique</b>	<b>Statistiques /Informations produites</b>	<b>Année /Période de dernière publication</b>	<b>Année /Période de référence de la dernière publication</b>	<b>Structure /Administration responsable</b>
23. Statistiques météorologiques	Moyenne de pluviométrie, de la température et la vitesse du vent, nombre d'équipements météorologiques installés et fonctionnels	2014		MINT
24. Statistiques du tourisme	Carte des établissements de tourisme et des loisirs, fréquentations hôtelières, Arrivées des touristes, Indicateurs de la demande touristique (Annuaire des statistiques du tourisme et des loisirs)	2017	2015-2017	MINTOUL
25. Statistiques sur la science, la technologie et les brevets				
26. Statistiques des ressources naturelles et de l'environnement	Atlas des statistiques de l'environnement	2016	Toute information disponible	INS
27. Autres statistiques sociales	Protection de l'enfance et violence à l'égard des femmes (MICS 5)	2015	2014	INS
	Participation de la femme au développement (MICS 5)	2015	2014	INS
	Développement du jeune enfant (MICS 5)	2015	2014	INS
28. Gouvernance, paix et sécurité	Statistiques sur la gouvernance, paix et sécurité	2016	2014	INS

Source : Collecte des données du diagnostic de la SND30, octobre 2020

### 1.2.3 Qualité des produits statistiques

Le Système National d'Information Statistique (SNIS) s'est engagé depuis quelques années déjà dans une démarche qualité, l'objectif étant d'améliorer la qualité des statistiques produites. Un ensemble d'outils y relatifs a été produit, à savoir le document de Cadre National d'Assurance Qualité (CNAQ) qui décline les différentes orientations de la politique qualité du SNIS, ainsi que quelques documents opérationnels, notamment des lignes directrices. Tout cet ensemble a été bâti sur la base d'une série de diagnostics du SNIS, effectués à base de l'outil checklist développé par la Division Statistique des Nations Unies pour l'évaluation des systèmes statistiques. Le diagnostic de la qualité des produits du SNIS s'appuie sur une des quatre dimensions de l'outil checklist, celle qui est relative à la qualité : la gestion des produits statistiques.

L'outil checklist évalue la qualité des produits statistiques à travers six dimensions que sont la pertinence, l'exactitude et la fiabilité, l'actualité et la ponctualité, l'accessibilité et la clarté, la cohérence et la comparabilité, et la gestion des métadonnées.

Depuis l'adoption de la démarche qualité, des outils opérationnels ont été élaborés, dont une version nationale du processus de production statistique, le document de lignes directrices pour les enquêtes et les recensements, la liste de contrôle pour la mise en œuvre, la documentation et l'évaluation d'un processus de production statistique entre autres. Ces éléments devraient permettre d'assurer la qualité des productions statistiques. Le défi réside en l'application des principes qui y sont édictés.

#### a- Assurance de la pertinence

L'assurance de la pertinence des informations

statistiques cherche à savoir si les statistiques nécessaires sont produites, et si celles qui sont produites sont en fait nécessaires et utiles pour éclairer les questions les plus importantes pour les utilisateurs. La pertinence couvre également la solidité méthodologique, en particulier la mesure dans laquelle les concepts, les définitions et les classifications correspondent aux besoins des utilisateurs.

La concertation permanente avec les utilisateurs des produits statistiques ne fait pas jusqu'ici l'objet d'une considération explicite dans le système. Les initiatives pour intégrer les besoins des utilisateurs sont éparses, non structurées et variables d'une opération à une autre.

Cependant, les opérations statistiques sont organisées autour des besoins du producteur ou du commanditaire (au cas où il n'est pas producteur), qui le plus souvent représente l'utilisateur principal, en général une structure publique. Par ailleurs, de manière générale, les concepts et notions utilisés sont clairement définis et présentés dans les rapports, de même que les méthodologies utilisées. Les classifications utilisées sont également disponibles.

#### b- Assurance de l'exactitude et de la fiabilité

L'exactitude et la fiabilité recouvrent la mesure dans laquelle l'information décrit correctement les phénomènes qu'elle a été conçue pour mesurer, c'est-à-dire le degré de proximité des estimations aux valeurs vraies. Dans la pratique, elles sont assurées par la rigueur dans la conception et la mise en œuvre de la méthodologie tout au long du processus de production.

Il est vrai que cette rigueur méthodologique est tributaire de la présence au sein des unités de production des personnels techniques

aptes à implémenter les définitions et notions spécifiques. Certains producteurs, bien peu il est vrai, en sont dotés en quantité raisonnable, et l'INS dans la mesure du possible apporte son appui à tous les producteurs qui en nécessitent. La prise de conscience progressive du rôle de la statistique ces dernières années a augmenté les besoins de production du système, et l'INS est de plus en plus sollicité. A ce rythme, d'ici quelques années si une politique en faveur de l'accroissement des personnels techniques en statistique n'est pas mise sur pied, avec les défis de production de plus en plus croissants, le système ne sera plus à même d'assurer une couverture raisonnable des besoins en informations statistiques.

Ainsi des efforts sont faits pour utiliser des techniques statistiques reconnues au niveau international, bien qu'il n'existe pas encore de mécanismes spécifiques en place pour suivre ces actions. Cependant une pratique reste à améliorer : si les concepts et les méthodologies sont documentées et publiées, il n'en est pas de même pour les traitements des données. Les opérations publient les erreurs et leurs différentes sources, les procédures de traitement des non réponses et d'imputation, ainsi que les procédures de validation des données sont des exceptions.

### **c- Assurance de l'actualité et de la ponctualité**

L'actualité fait référence à la rapidité avec laquelle, après la date de référence ou la fin de la période de référence, les données sont diffusées ou mises à disposition, que ce soit pour la diffusion ou pour un traitement ultérieur. La ponctualité cherche à savoir si les données sont transmises aux dates annoncées, par exemple dans un calendrier de publication officiel.

Le CNS a élaboré en 2015 la politique nationale de communication et de diffusion de l'information statistique au Cameroun. Cette politique distingue les différents types de produits sur lesquels il est nécessaire de communiquer, ainsi que les procédures de diffusion. Seulement cette politique est mal connue au sein du système, bien qu'elle soit publiée, notamment sur le site internet de l'INS à l'adresse [www.ins-cameroun.cm](http://www.ins-cameroun.cm). Elle fonde la diffusion de l'information statistique sur des principes directeurs parmi lesquels le « Principe de la simultanéité, de l'impartialité, de l'objectivité et de l'égalité ». Le principal outil de ce principe est le Calendrier de Diffusion Préalable (CDP). L'instauration et le respect d'un CDP est une des conditions nécessaires pour le passage du Système Général de Diffusion des Données (SGDD) à la Norme Spéciale de Diffusion des Données (NSDD) inscrit dans la vision de la deuxième SNDS.

Bien que pour certaines informations statistiques l'agenda de publication est connu (comptes nationaux, indice des prix, indice de la production industrielle, les statistiques sur les finances publiques, les statistiques monétaires...), le SNIS ne diffuse pas encore son calendrier de diffusion préalable (produit par l'INS depuis juillet 2021) sur le site du FMI. Le plan de travail annuel du système est donné par la SNDS, mais aucune exigence n'est émise par rapport à la diffusion des produits. Le Cameroun a souscrit au SGDD qui fixe les délais de diffusion pour les produits statistiques, et donne des orientations par rapport aux périodicités des opérations. Toutefois dans la mise en œuvre, ces délais ne sont généralement pas respectés, notamment en ce qui concerne les opérations d'enquête par sondage.

Dans la pratique, les délais de diffusion ne sont

pas connus de tous les producteurs, encore moins des utilisateurs. Les opérations sont mises en œuvre selon des chronogrammes élaborés, dans lesquels la durée d'une étape dépend généralement de la difficulté pressentie dans la réalisation de cette étape. La durée qui s'écoule entre la fin de la période de référence et l'accessibilité des données n'échappe pas à cette règle, conditionnée par les activités d'exploitation et d'analyse devant précéder la publication. Généralement, aucune référence n'est faite aux délais de diffusion contenus dans le SGDD.

Et même, ces chronogrammes ne sont pas toujours respectés, et il s'écoule souvent une durée considérable entre la fin de la période de référence et la publication des informations, impactant directement l'actualité des statistiques. Ces retards s'observent beaucoup plus lors des recensements et des enquêtes par sondage.

Lors de la conception des opérations statistiques, l'actualité des données ne fait pas l'objet de considérations spécifiques, les questions d'exactitude et de fiabilité étant privilégiées. Toutefois lorsque c'est applicable, les données provisoires sont publiées, comme dans le cas des statistiques sur la comptabilité nationale.

#### **d- Assurance de l'accessibilité et de la clarté**

L'accessibilité et la clarté assurent que les statistiques et les métadonnées peuvent être trouvées ou obtenues sans difficulté, sont présentées clairement et de manière à pouvoir être comprises, sont disponibles et accessibles à tous les utilisateurs de manière impartiale et égale dans divers formats pratiques, et sont abordables, sinon offerts gratuitement.

L'accessibilité aux données, et

particulièrement aux microdonnées est l'un des aspects sur lesquels le peu d'utilisateurs avertis du système interpellent régulièrement les producteurs, l'INS en premier. La politique de communication et de diffusion élaborée aborde ces différentes questions, notamment les formats de présentation des données pour une utilisation facile, la publication des métadonnées, l'archivage, l'accès aux microdonnées, la mise à contribution des TIC pour la diffusion, l'assistance aux utilisateurs dans la compréhension et l'interprétation des informations statistiques mises à leurs disposition... Mais comme il l'a été relevé plus haut, cette politique est mal connue du public et même des producteurs, et sa mise en œuvre n'est pas encore effective.

Dans la pratique, chaque producteur décide de ses méthodes et procédés de communication et de diffusion. Les formats de présentation sont généralement fixés par l'équipe en charge de la mise en œuvre, et même par la seule équipe de rédaction. Les utilisateurs ne sont généralement pas consultés sur ces questions. Les données sont toutefois présentées clairement, dans des formats qui facilitent la compréhension pour peu que les utilisateurs disposent des connaissances de base dans l'exploitation des produits statistiques. Les métadonnées sont généralement présentées dans les mêmes rapports que les données qu'elles sont censés décrire.

L'accès aux microdonnées constitue un grand défi dans la diffusion statistique. En effet, le respect de la vie privée impose de traiter les données brutes avant leur diffusion, à l'effet d'empêcher l'identification des individus. A ce niveau encore, les pratiques sont internes à chaque structure productrice. A l'INS, des traitements sommaires sont effectuées avant

la cession des données sur demande. Le calendrier sur la disponibilité des microdonnées est pratiquement imposé par le producteur, qui n'intègre pas toujours les exigences de qualité dans la diffusion.

Les questions d'archivage ont progressivement pris de l'importance au sein du système. Régulièrement ces dernières années, l'INS a organisé des sessions de formation à l'archivage électronique des produits des opérations statistiques au bénéfice des producteurs du SNIS, l'idée étant de les rendre autonome. A ces occasions, plusieurs opérations statistiques ont été archivées, et les produits sont consultables et téléchargeables librement sur le site de l'INS à l'adresse [www.ins-cameroun.cm](http://www.ins-cameroun.cm). L'enjeu ici est d'assurer la plus grande couverture des administrations du SNIS.

Des efforts notables sont observés dans l'utilisation des TIC pour renforcer la communication et la diffusion au sein du système. A l'INS, le site internet est utilisé pour communiquer sur toutes les actions importantes entreprises au sein du système. Ce site est également utilisé pour la publication et la diffusion des informations statistiques qui sont téléchargeables gratuitement. Le BUCREP également dispose d'un site internet renseignant sur leurs activités, et servant également pour des besoins de publication et de diffusion.

L'assistance au public dans l'interprétation et l'utilisation des informations statistiques est un aspect de la communication et de la diffusion qui doit focaliser assez d'attention de la part du CNS. En effet, il n'existe pas des mécanismes pour accompagner les utilisateurs dans l'utilisation des chiffres, ou encore pour informer ces derniers sur la possibilité d'obtenir des extrants

personnalisés sur demande et sur les procédures d'acquisition de ces extrants. Un catalogue des publications de l'INS a quelques fois été produit, sans que cette production n'ait été systématisée.

#### **e- Assurance de la cohérence et de la comparabilité**

La cohérence garantit la comparabilité des statistiques en encourageant l'utilisation des normes communes en ce qui concerne la portée, les définitions, les classifications et les unités. Il devrait être possible de combiner et d'utiliser conjointement des données connexes provenant de différentes sources. La gestion des normes statistiques peut être considérée comme le point fort système statistique camerounais. Plusieurs documents de normalisation ont été élaborés, et l'utilisation de ces documents a été et continue d'être encouragée. Ces différentes actions menées contribuent à assurer la cohérence et la comparabilité des produits statistiques. Des efforts sont encore à fournir pour que l'ensemble du système utilise systématiquement ces documents.

Ces documents de normalisation sont essentiellement dérivés des standards internationaux, moyennant des exercices de "contextualisation". De même, les opérations statistiques qui optent pour des normes propres se fondent également sur des cadres internationaux, qui peuvent présenter quelques divergences, mais la possibilité d'établir une correspondance avec les normes définies par le système existe toujours.

Lors de la collecte des données, le contrôle de cohérence n'a pas été normalisé, et les pratiques peuvent différer d'une structure à une autre. A l'INS par exemple, les équipes sont formées sur des procédures pour assurer

un contrôle de la cohérence interne des données. Les applications de saisies intègrent également des contrôles de cohérence, et il existe une phase d'apurement des données saisies. Une fois les premiers résultats produits, ces derniers sont confrontés aux résultats d'autres sources afin d'en évaluer la vraisemblance. Cependant, ces procédures ne sont généralement pas documentées.

#### **f- Gestion des métadonnées**

Les bonnes pratiques de diffusion imposent de fournir des informations couvrant les concepts sous-jacents, les variables et les classifications utilisées, la méthodologie de la collecte et du traitement des données et les indications de la qualité de l'information statistique, en général, des informations suffisantes pour permettre à l'utilisateur de comprendre tous les attributs de la statistique produite, y compris les limites, pour une prise de décision éclairée.

Le Cameroun a souscrit en 1998 au Système Général de Diffusion de Données (SGDD), l'une des deux normes de diffusion instituées par le Fonds Monétaire International (FMI) à la suite de la crise économique des années 90, pour une meilleure surveillance économique et financière. En 2016, le Cameroun adhère au Système Général de Diffusion de Données amélioré (SGDD-a), une évolution du SGDD classique devant faciliter le passage à la Norme Spéciale de Diffusion de Données (NSDD) plus contraignante. Cette norme impose aux pays de mettre à la disposition des utilisateurs à une fréquence régulière les métadonnées (méthodes, sources de données et le cadre statistique) leur permettant de mieux évaluer la qualité des données produites.

Il n'a pas été défini de mécanismes pour la

gestion de métadonnées dans le système avant l'élaboration des outils opérationnels de gestion de la qualité. La publication des métadonnées est donc propre à chaque administration. Un constat général se dégage toutefois : certaines métadonnées sont systématiquement publiées dans les mêmes rapports que les informations statistiques qu'elles décrivent, notamment les concepts et notions utilisées, la méthodologie également. Il n'a pas été défini de standards pour la présentation de ces métadonnées.

Le système encourage actuellement l'archivage des métadonnées à travers l'INS, qui a entrepris ces dernières années de former les personnels en charge des questions statistiques du système à cette question. L'archivage consiste à rassembler toute la documentation autour de l'opération, notamment les concepts et notions utilisées, la méthodologie, les questionnaires, manuels et nomenclatures, les rapports...

#### **1.2.4 Satisfaction des utilisateurs**

La satisfaction des utilisateurs distingue deux grandes catégories : les administrations et autres structures publiques qui sont les premiers destinataires de la statistique officielle, et les autres utilisateurs regroupant le secteur privé, les organisations de la société civile, les universitaires et chercheurs, les médias, le grand public.

##### **a. Les administrations et autres structures publiques**

Les administrations et les autres structures publiques sont les premiers destinataires de la statistique officielle. Aussi dans un souci de bien cerner les besoins de cette catégorie

d'utilisateurs, les travaux autour de la SNDS à partir de l'année 2019 pour chaque administration et structure publique, intègrent en plus du point focal de l'unité statistique, un point focal de l'unité de planification/suivi-évaluation. Dans le cadre des travaux d'élaboration de la présente stratégie. Ces points focaux ont pris part à une concertation d'échanges avec les producteurs des statistiques officielles.

✓ **Disponibilité et canal d'obtention des statistiques requises**

De prime abord, il est utile de rappeler que le SNIS est de type décentralisé, ce qui signifie que chaque administration a la charge de la production de ses statistiques spécifiques. L'INS a la charge de la production des statistiques macroéconomiques, et le BUCREP est responsable de la production des données de population. Les données et informations produites par l'INS, le BUCREP et même d'autres administrations comme le Ministère des Finances avec les statistiques sur les finances publiques, la balance des paiements, ou encore la BEAC avec les statistiques monétaires sont susceptibles de servir plusieurs autres administrations.

A la question de savoir si les statistiques dont leur administration avait besoin étaient disponibles, 4 choix étaient possibles : *i) Oui, presque tout le temps, ii) Oui, assez souvent, iii) Oui, mais rarement, et iv) Non.* Dans 55,3% des cas, les statistiques requises étaient assez souvent disponibles, et dans près de 3 cas sur 10, elles ne l'étaient que rarement. Seulement environ un dixième des administrations déclarent disposer des statistiques qui leur sont nécessaires presque tout le temps. Enfin, 5,3% d'administrations avouent ne pas trouver une réponse à leur besoin.

**Tableau 2 : Disponibilité des statistiques requises pour les administrations et autres structures publiques**

Disponibilité	Oui, presque tout le temps	Oui, assez souvent	Oui, mais rarement	Non	Total
Fréquence (%)	10,5	55,3	28,9	5,3	100,0

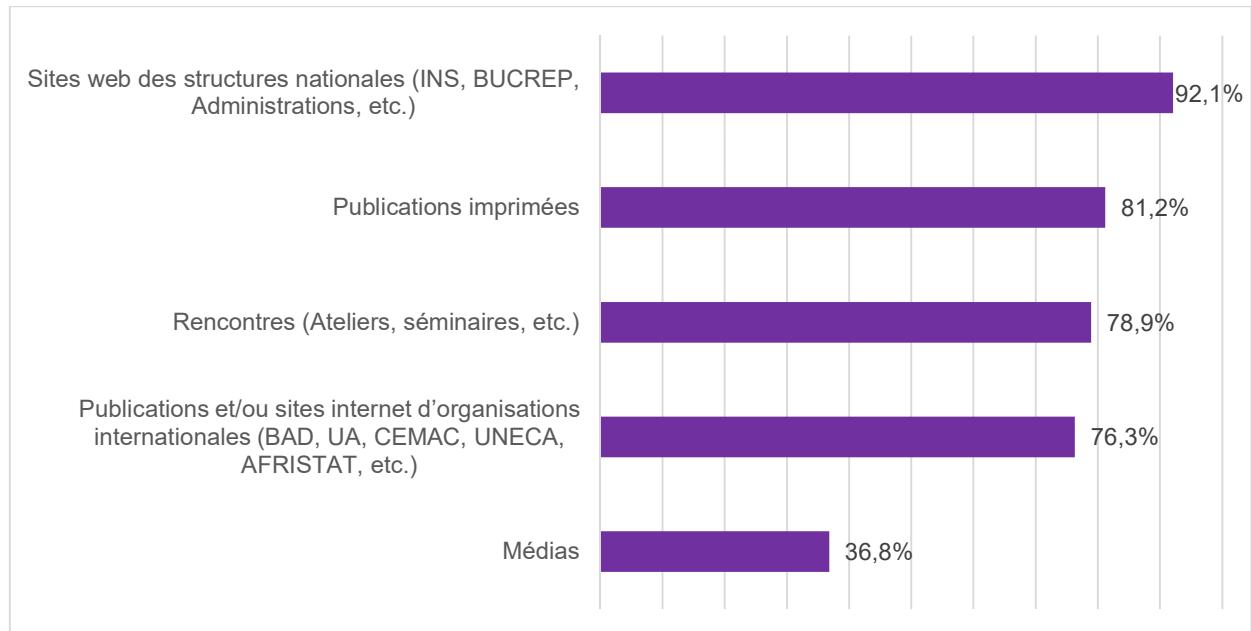
Source : Collecte de données du diagnostic de la SNDS30

Les canaux d'obtention des statistiques officielles recensés sont les publications imprimées, les sites web des structures nationales (INS, BUCREP, ministères, etc.), les rencontres (ateliers, séminaires, etc.), les publications des organisations internationales et les médias. Les moyens numériques sont grandement sollicités pour accéder à l'information statistique officielle. Ainsi, les sites web des structures nationales sont cités dans plus de 9 cas sur 10 comme source de statistique officielle, et les publications et/ou sites internet des organisations internationales renseignent un peu plus de trois-quarts d'administrations. Les documents physiques imprimés alimentent plus de 8 administrations sur 10. Dans près de 80% des cas, les représentations des administrations profitent des rencontres avec les acteurs du SNIS pour combler leurs besoins en statistiques. Le moyen le moins utilisé par les administrations pour leurs besoins statistiques sont les médias, cités comme source dans seulement 36,8% des cas. Ce constat n'est pas alarmant outre mesure, du moment où les autres canaux sont largement utilisés. Par ailleurs, les administrations et autres structures publiques ne sont pas la catégorie d'utilisateurs

directement visés par les médias. Etant les destinataires de la production statistique, ils

sont beaucoup plus concernés par d'autres canaux.

**Graphique 1 : Canal d'obtention des statistiques officielles pour les administrations**



Source : Collecte de données du diagnostic de la SNDS30

✓ **Présentation des statistiques officielles**

La présentation des données dans les publications de statistiques officielles a été jugée compréhensible par presque tous les représentants des administrations publiques. Toutefois, quelques plaintes ont été enregistrées, concernant notamment l'interprétation des données, tableaux et graphiques. Dans les faits cependant, du fait de la rareté du phénomène, il s'agirait d'une insuffisance de capacités dans l'utilisation des statistiques.

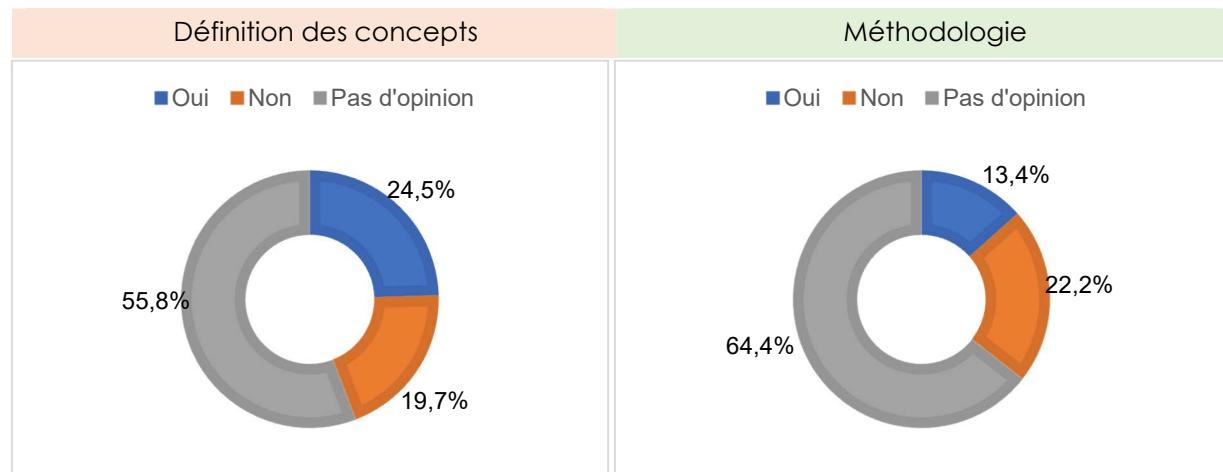
Concernant la disponibilité des métadonnées des différentes publications statistiques, le premier constat fort à souligner est la proportion relativement importante

d'utilisateurs qui n'avaient pas d'opinion à faire valoir sur la question. Ce constat est symptomatique de l'une des deux situations suivantes :

- soit les concernés n'avaient pas utilisé de statistiques ;
- soit les concernés n'avaient pas cherché à obtenir les métadonnées des informations utilisées.

Dans le premier cas, la conclusion est que le recours aux statistiques n'est pas systématique pour le pilotage des politiques publiques, et dans le second, les pratiques d'utilisation des statistiques demeurent encore à parfaire.

**Graphique 2 : Proportion d'administrations ayant accès aux métadonnées**



Source : Collecte de données du diagnostic de la SNDS30

Les pratiques liées à l'usage des métadonnées dans l'utilisation des statistiques ont été évaluées à travers deux types de métadonnées, à savoir la définition des concepts et la méthodologie. Environ un quart d'administrations et autres structures publiques disent avoir accès aux définitions des concepts lorsqu'ils utilisent les statistiques officielles, et seulement 13,4% disent avoir accès aux méthodologies. Près d'un cinquième disent ne pas avoir accès aux définitions des concepts, et environ la même proportion avoue ne pas avoir accès aux méthodologies.

A l'observation des faits, de manière générale, les définitions des concepts et les méthodologies sont presque toujours associées à la publication des statistiques officielles, très souvent dans les mêmes rapports. La diversité dans les réponses de cette catégorie d'utilisateurs relativement à l'usage des métadonnées amène à interroger les pratiques des utilisateurs dans les utilisations qu'ils font des statistiques mises à leur disposition.

#### ✓ **Actualité des statistiques disponibles**

L'appréciation de l'actualité des données selon les utilisateurs au sein des administrations et autres structures publiques varie d'une catégorie de données à l'autre. Certaines données sont jugées plus actuelles que d'autres, notamment les données sur les comptes nationaux, les prévisions macroéconomiques, les prix à la consommation, le commerce extérieur, la balance des paiements, les statistiques sur les finances publiques, les statistiques monétaires. Le fait pour ces catégories de données d'avoir des utilisateurs qualifiant les données de désuètes tient au fait d'une mauvaise perception sociale des statistiques en général puisque dans les faits, pour ces catégories de données, les informations sont publiées selon les périodicités et les délais recommandés.

Par contre, le SNIS a encore des efforts à faire pour disposer des données actuelles pour bon nombre de catégories de données dont les statistiques de population, les statistiques agricoles, les statistiques sur l'élevage, les statistiques des sciences et technologie, les statistiques sur la pauvreté et les conditions de

vie des ménages, les statistiques sur l'emploi, les statistiques de l'état civil, les statistiques sur

l'environnement ou encore les statistiques sur la santé.

**Tableau 3 : Appréciation de l'actualité des statistiques officielles disponibles**

	Actuelles	Non actuelles	Pas d'opinion	Total
Comptes nationaux	12	8	18	38
Prévisions macroéconomiques	20	6	12	38
Prix à la consommation	12	5	21	38
Statistiques agricoles	6	10	22	38
Statistiques sur l'élevage	8	6	24	38
Indice de la production industrielle (IPI)	8	6	24	38
Statistiques sur le commerce extérieur	13	6	19	38
Balance des paiements	12	6	20	38
Statistiques des Sciences et technologie	3	8	27	38
Statistiques démographiques	9	21	8	38
Statistiques sur la pauvreté et des conditions de vie des ménages	12	13	13	38
Statistiques sur l'emploi	10	16	12	38
Statistiques de l'état civil	5	9	24	38
Statistiques sur l'environnement	11	9	18	38
Statistiques des finances publiques	21	6	11	38
Statistiques monétaires	10	6	22	38
Statistique de l'éducation	4	3	31	38
Statistique de la santé	0	6	32	38

Source : Collecte de données du diagnostic de la SNDS30

#### ✓ **Accessibilité aux microdonnées**

Bien que le SNIS soit de type décentralisé, il peut arriver que certaines administrations aient besoin des données produites par d'autres, notamment les microdonnées pour des analyses plus poussées. Un peu plus de 6 administrations sur 10 reconnaissent avoir besoin des microdonnées. Parmi ces administrations, seulement une sur cinq a déclaré avoir accès aux microdonnées dont elles avaient besoin. Parmi les raisons évoquées

pour justifier l'accès difficile aux microdonnées figurent le manque de collaboration entre les producteurs du SNIS, des données collectées sous des formats ne permettant pas une exploitation pour leurs besoins, les niveaux de désagrégation inadéquats pour leur usage, l'opacité des sources de données. Si certaines raisons évoquées sont tout à fait valables (manque de collaboration, niveaux de désagrégations inadéquats), l'opacité des sources de données relève plutôt d'un croyance populaire injustifiée, et ce

lorsqu'aucune initiative véritable n'a été engagée, selon les procédures en vigueur (conformément à la confidentialité des données statistiques individuelles).

✓ **Confiance dans les statistiques disponibles :**

De façon générale, les administrations publiques font confiance, sinon totalement confiance aux statistiques officielles qu'elles utilisent. La qualité des services rendus par les producteurs de statistiques officielles est jugée bonne en général par les utilisateurs issus des administrations et structures publiques, notamment en ce qui concerne les explications relatives aux sujets évoqués, la servabilité, et l'ouverture d'esprit. L'expérience des utilisateurs dans les utilisations qu'ils ont eues des statistiques officielles est jugée généralement satisfaisante ou très satisfaisante. Il existe quelques rares cas d'expérience jugée non satisfaisante, qui interpellent le SNIS quant à la qualité des relations entre producteurs et utilisateurs de la statistique officielle au Cameroun.

## b. Les autres utilisateurs

Une concertation d'échanges s'est tenue entre les producteurs et les utilisateurs des statistiques officielles autres que des administrations et structures publiques dans le cadre des travaux d'élaboration de la présente stratégie<sup>2</sup>. Les catégories représentées provenaient du secteur privé, de la société civile, des médias, du milieu universitaire notamment. La plupart des utilisateurs de ce groupe ont déclaré que les statistiques étaient importantes, sinon très

importantes pour leur travail, les utilisent pour analyser l'actualité économique et sociale afin de prendre des décisions, pour des études de marché, pour informer le public, organiser des débats citoyens, élaborer des propositions de projet à soumettre pour le financement, soutenir les actions communautaires, ou encore à des fins de recherche.

✓ **Disponibilité et canal d'obtention des statistiques requises**

Lorsque les utilisateurs se tournent vers les statistiques officielles pour satisfaire leurs besoins, plusieurs confessent trouver les statistiques requises, mais rarement. D'autres, moins nombreux, déclarent les trouver assez souvent, et quelques chanceux ont avoué accéder aux statistiques dont ils avaient besoin presque tout le temps.

S'agissant du canal d'obtention des statistiques officielles, la quasi-totalité des utilisateurs engagés mettent à profit les rencontres (réunions, séminaires...) avec les acteurs du SNIS pour collecter des données. Les sites web des structures nationales sont également sollicités, de même que les publications et les sites web des organisations internationales. Les publications imprimées sont également citées comme canal d'obtention des statistiques officielles, bien que n'étant pas l'apanage du plus grand nombre.

Les expériences des utilisateurs avec les plateformes numériques des structures du SNIS sont assez différentes, suggérant une diversité dans la nature des rapports des utilisateurs avec les producteurs. Plusieurs utilisateurs n'ont jamais exploité le potentiel des données

<sup>2</sup> *Du fait du nombre réduit d'utilisateurs ayant pris part à la concertation, il n'a pas été possible de quantifier de façon fiable les éléments de leur satisfaction. Cependant, l'exploitation des informations recueillies, combinées avec les réalités constatées dans le fonctionnement des unités statistiques fournit un aperçu bien utile des*

*perceptions des utilisateurs. Il conviendrait cependant lors du suivi-évaluation de la stratégie d'associer un exercice d'appréciation de la satisfaction des utilisateurs, avec une meilleure représentativité de ces derniers.*

disponibles des sites web de l'INS, du BUCREP et des autres administrations et structures publiques. Ceux ayant eu le réflexe d'exploiter ces sources d'informations renseignent sur un défaut d'actualité des données pour bon nombre de catégories, notamment les données de population dont le recensement de la population, les données sur l'emploi, les statistiques agricoles. Cependant, il existe des données présentant un niveau d'actualité appréciable, dont les données sur les prix, les données sur le commerce extérieur ou encore les données sur la comptabilité nationale.

#### ✓ **Présentation des statistiques officielles**

De façon générale, la présentation des données disponibles a été jugée compréhensible par quasiment tous les utilisateurs qui y ont été exposés. En outre, ces derniers ont révélé avoir presque toujours eu accès aux métadonnées des productions statistiques, notamment à la définition des concepts et aux différentes méthodologies. Par contre, la majorité des utilisateurs pour lesquels les microdonnées sont utiles pour leur activité ont fait savoir qu'ils n'y avaient pas accès. Les investigations révèlent que de façon générale, ces derniers ne se rapprochent pas des sources effectives des données, mais se fient à la croyance populaire d'un mythe autour de la disponibilité des microdonnées qui sont pourtant accessibles sur demande, notamment au niveau de l'INS. Puisqu'effectivement des utilisateurs se sont vu octroyer des microdonnées dont ils avaient besoin après avoir suivi la procédure requise.

#### ✓ **Actualité des statistiques disponibles**

Les utilisateurs autres que les administrations et structures publiques trouvent que les données officielles qu'elles utilisent ne sont pas actuelles en général. Ce constat varie d'une catégorie de données à l'autre cependant, et certaines

données sont créditées d'une certaine actualité. Dans les faits, l'actualité des données varie effectivement d'une catégorie de données à une autre tel que relevé plus haut.

#### ✓ **Accessibilité aux microdonnées**

Parmi les utilisateurs ayant pris part à la concertation, assez peu ont révélé utiliser les microdonnées dans leur travail. Parmi ceux-là, une faible proportion a reconnu avoir accès aux microdonnées. A l'observation, ce constat se justifierait par une faible coopération entre ces utilisateurs et les producteurs de statistiques officielles, laquelle faible coopération expliquerait le manque d'informations quant aux procédures d'accès aux microdonnées.

#### ✓ **Confiance dans les statistiques officielles**

En tout état de cause, les utilisateurs engagés font confiance aux statistiques officielles. Très peu y mettent une confiance totale, et plus marginaux encore sont ceux qui n'y accordent aucune confiance. La qualité des services rendus par les producteurs de statistiques officielles est jugée bonne en général par les utilisateurs ayant été exposés, notamment en ce qui concerne les explications relatives aux sujets évoqués, la servabilité, et l'ouverture d'esprit. Cette réalité n'efface pas la perception populaire du caractère ésotérique des statistiques officielles, affectant le jugement sur les producteurs, qui dans bien de cas ne sont pas perçus d'un bon œil. N'empêche que les utilisateurs, après exploitation des statistiques officielles qui leur sont utiles, qualifient leur expérience de moyennement ou très satisfaisante.

#### ✓ **Nouveaux canaux de diffusion des statistiques officielles**

Les utilisateurs se sont montrés favorables à l'utilisation des réseaux sociaux pour la publication des statistiques officielles. Certains ont suggéré l'utilisation de newsletter, ou

encore des tranches horaires spéciales dans les médias. En termes de propositions pour une meilleure utilisation des statistiques, les utilisateurs ont suggéré de renforcer les relations entre les utilisateurs en général et le SNIS. Toutes les catégories d'utilisateurs se sont accordées sur cette recommandation, chaque catégorie ayant des besoins spécifiques. Cette proposition fait écho à la nécessité de gérer les utilisateurs, soulevée par le Cadre National d'Assurance Qualité (CNAQ). Il a également été demandé au SNIS de faire plus d'efforts pour produire plus de données désagrégées.

### **c. Enseignements relatifs à la satisfaction des indicateurs**

Les concertations avec les utilisateurs au sujet de leur satisfaction par rapport à leurs utilisations des statistiques officielles ont apporté des informations importantes pouvant être capitalisées pour améliorer l'efficacité du SNIS dans ses efforts pour servir ses interlocuteurs. Le principal constat est une connaissance approximative au niveau des utilisateurs de statistiques officielles, des méthodes et procédures des producteurs, notamment celles concernant l'accès aux données, métadonnées et microdonnées. Ce constat amène à interroger l'implication des utilisateurs tout d'abord à la gestion du SNIS, mais également lors de l'organisation des diverses opérations de production. La nécessité d'une stratégie de dialogue entre producteurs et utilisateurs des statistiques officielles se retrouve donc renforcée. Cette stratégie de dialogue sera un document annexe à la présente stratégie. En particulier, il est urgent d'élaborer dans ce cadre un guide d'utilisation des statistiques officielles au Cameroun, devant orienter les utilisateurs par rapport au cadre légal de l'activité statistique, au fonctionnement du SNIS, aux attentes vis-à-vis

des utilisateurs dans l'écosystème statistique, et par rapport aux différentes ressources disponibles.

Parlant de ressources, les données du SNIS ne sont pas centralisées pour permettre un accès aisés. Il conviendrait donc de mettre sur pied le portail numérique du SNIS tel que recommandé par la politique nationale de communication et de diffusion de l'information statistique au Cameroun en 2015.

## **1.3 Capacités statistiques**

Les capacités statistiques se réfèrent à l'aptitude d'un système statistique national, de son organisation et de ses personnels à collecter, analyser et diffuser des données fiables et de haute qualité répondant aux besoins des utilisateurs. C'est un concept multidimensionnel qui intègre tous les aspects concourant au bon fonctionnement du système statistique. Le système statistique est donc au cœur de cette notion, qui intègre également tout l'écosystème statistique.

### **1.3.1 Gouvernance et coordination du SNIS**

Le huitième principe fondamental de la statistique officielle des Nations Unies dispose que «À l'intérieur de chaque pays, il est essentiel que les activités des différents organismes responsables de la statistique soient coordonnées pour assurer la cohérence et l'efficacité du système statistique». La coordination du SNIS recouvre l'ensembles des dispositions légales, réglementaires, institutionnelles et organisationnelles nécessaires à son bon fonctionnement.

#### **a) Cadre législatif et réglementaire**

Le 20 juillet 2020, le Président de la République promulguait la loi N°2020/010 régissant l'activité statistique au Cameroun. Cet acte fort vient ainsi mettre à jour le cadre légal de

l'activité statistique, régi jusqu'alors par une loi datant de près de trois décennies, la loi N°91/023 du 16 décembre 1991 relative aux recensements et enquêtes statistiques. Cette nouvelle loi apporte de nouveaux éléments qu'il convient de présenter : i) elle régit toute l'activité statistique, contrairement à la précédente qui portait uniquement sur les recensements et enquêtes statistiques, ii) c'est le premier instrument juridique qui institue formellement le Système National d'Information Statistique (SNIS) (articles 20 à 22), et iii) elle place la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS) au cœur de l'activité statistique nationale (article 3) pour plus de cohérence et d'efficacité. Par ailleurs, elle reconnaît les principes fondamentaux de la statistique officielle des Nations Unies ainsi que la charte Africaine de la Statistique (Article 7). Sur le plan légal, la statistique publique camerounaise est dotée d'un outil à jour, intégrant les outils normatifs développés au niveau international.

Les textes d'application de la nouvelle loi, en cours d'élaboration, devraient renforcer le cadre institutionnel du SNIS, notamment en précisant les composantes de ce dernier, la constitution du CNS, préciser les modalités d'attribution du visa... Ces textes réglementaires parachèveraient la mise en place d'un environnement légal et réglementaire propice à l'exercice de l'activité statistique.

### **b) Cadre institutionnel**

Avec la nouvelle loi N°2020/010 du 20 juillet 2020 régissant l'activité statistique au Cameroun, l'environnement institutionnel de l'activité statistique nationale est dominé par trois entités principales :

- le Système National d'Information Statistique (SNIS) consacré par la loi,

constitué par l'ensemble des services et organismes publics et parapublics qui collectent, traitent et diffusent les statistiques officielles pour les besoins de l'Etat ;

- le Conseil National de la Statistique (CNS) chargé d'assurer la coordination et le contrôle de l'activité statistique ;
- l'Institut National de la Statistique (INS) créé par le décret N°2001/100 du 20 avril 2001, dont la première mission est « d'assurer la coordination des activités du système national d'information statistique ».

L'existence de ces entités donne à l'activité statistique un environnement institutionnel favorable pour son déploiement.

Bien que le SNIS n'ait été juridiquement institué que par la loi N°2020/010 du 20 juillet 2020 régissant l'activité statistique au Cameroun, l'existence d'une production statistique lui donnait une légitimité de fait, et la notion de SNIS était déjà employée depuis plusieurs années. Seulement, le manque de définition juridique pourrait expliquer les difficultés qui ont été observées jusqu'ici dans la mobilisation de toutes les administrations du SNIS lors des exercices de coordination, mais aussi une imparfaite perception du rôle du SNIS par plusieurs acteurs. La nouvelle loi statistique apporte donc un élément de poids pour un meilleur fonctionnement du SNIS.

Le CNS a réussi à tenir une session ordinaire chaque année depuis au moins dix (10) ans. La 19<sup>e</sup> session ordinaire de cette instance s'est tenue en 2020. Entre deux sessions ordinaires du CNS, l'INS opérationnalise les orientations du CNS et organise les activités de coordination du SNIS.

L'existence d'une unité chargée de la coordination de l'activité statistique dans chaque administration avait été identifiée comme un facteur de réussite de l'activité

statistique dans ces administrations. En effet, bien encadrées, ces unités pourraient assurer l'inscription des projets du SNIS identifiés dans la SNDS dans les Projets de Performance des Administrations (PPA), et ainsi construire les bases de leur mise en œuvre dans le budget de l'Etat.

Aujourd'hui encore, trois (03) administrations n'ont aucun service en charge des questions de statistique. Il s'agit du Ministère de la Défense, du Ministère des Relations Extérieures, et du Contrôle Supérieur de l'Etat. Les autres administrations disposent d'une unité statistique, dédiée uniquement à l'activité statistique pour certaines administrations, et combinées avec d'autres attributions pour d'autres. Parfois le terme « statistique » n'apparaît même pas dans la dénomination du service, cependant ledit service s'occupe des questions de statistique. Le terme « planification » est beaucoup plus présent dans la dénomination de ces services, dénotant l'importance bien plus grande donnée à la planification jusqu'ici, par rapport aux questions de statistique, de suivi et d'évaluation.

**Tableau 4 : Attributions de l'unité en charge de la statistique**

Attributions de l'unité en charge de la statistique	Exclusivement dédiées à la statistique	Dédiées à la statistique et à une autre mission	Structures ne disposant pas d'unité statistique	Total des structures visitées
Nombre de structures	17	21	3	41

Source : Collecte de données du diagnostic de la SNDS30

L'institution des unités en charge des questions

de statistique devrait être systématique, pour un meilleur fonctionnement de l'activité statistique dans les administrations publiques, membres du SNIS. Dans la perspective de la mise en place des systèmes d'informations statistique dans un contexte de décentralisation, il sera également nécessaire d'instituer des unités statistiques dans les Collectivités Territoriales Décentralisées et de les capaciter.

### **c) Cadre organisationnel**

#### **- Existence et fonctionnement d'une SNDS**

L'activité statistique est organisée au Cameroun depuis l'année 2009 dans le cadre de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS). Le système statistique vient d'achever la mise en œuvre de sa deuxième SNDS, qui a couvert la période 2015-2020, après la première qui s'est étalée de 2009 à 2014. Chacune de ces deux SNDS a fait l'objet d'un suivi annuel organisé régulièrement, d'une évaluation à mi-parcours et d'une évaluation finale. Le suivi de la SNDS2 a été l'une des principales activités de coordination du SNIS sur la période de mise en œuvre, donnant l'occasion d'échanger avec les administrations participantes.

Depuis la mise en œuvre de la toute première SNDS, il a été constaté que plusieurs activités statistiques réalisées au sein du SNIS échappent à la programmation de la SNDS, et plusieurs activités planifiées peinent à connaître un début de mise en œuvre. Après analyse des activités inscrites dans le programme statistique, il est apparu un défaut d'alignement de plusieurs activités à un quelconque cadre stratégique ou de politique, synonyme d'une absence de justification pertinente pour ces dernières. Dans un tel contexte, il est difficile de proposer des

éléments de maturité pour de telles activités. Il est donc aisé de comprendre la difficulté pour mobiliser le moindre financement. Les répercussions vont encore plus loin, car cette situation est de nature à discréditer l'activité statistique auprès des gestionnaires des administrations publiques censés être la principale source de financement des activités de la SNDS. Il est donc nécessaire de fournir une assistance aux composantes du SNIS lors de la phase de planification des activités du plan d'actions, en veillant à l'alignement de ces activités à au moins un objectif stratégique ou politique.

Par ailleurs, moins du tiers des administrations responsables de la mise en œuvre de la SNDS identifiées dans le plan d'actions étaient impliquées lors du suivi et de l'évaluation, du fait de la faiblesse des ressources y consacrées. C'est dire l'absence d'informations enregistrée, relativement aux modalités de planification opérationnelle des administrations absentes, et donc des difficultés évidentes de planification opérationnelle et de suivi.

#### **- Normalisation statistique**

La normalisation statistique est la dimension du SNIS ayant reçu la plus grande attention depuis la toute première SNDS. Le SNIS dispose ainsi de plusieurs outils de normalisation statistique élaborés : le manuel des concepts et définitions utilisés dans les publications statistiques officielles au Cameroun, le dictionnaire des enquêtes, des documents de classification et de nomenclature... Depuis 2017, un saut qualitatif a été opéré dans la normalisation, avec l'institutionnalisation d'une démarche qualité, dont l'objectif est d'améliorer la qualité des produits et services fournis. Un Cadre National d'Assurance Qualité (CNAQ) a été produit, ainsi que des outils et instruments opérationnels. Un chronogramme a été arrêté pour la production progressive

d'autres outils opérationnels de gestion de la qualité. Le défi à ce niveau est le même qu'il y a plusieurs années, à savoir l'utilisation effective des outils de normalisation statistique élaborés. L'instauration des rapports d'évaluation de la qualité devrait veiller à cette disposition.

#### **- Coordination institutionnelle**

La coordination institutionnelle est celle qui organise les composantes du SNIS pour un bon fonctionnement de l'activité statistique dans les différentes administrations, et *in fine* dans le SNIS tout entier. C'est la dimension de coordination qui nécessite plus d'attention à l'heure actuelle, pour réussir à placer la statistique publique à la place conséquente qui lui revient dans la gestion de la performance de l'action publique. En effet, bon nombre d'administrations publiques ont fait face à des difficultés dans la gestion de la performance de leurs programmes, notamment en ce qui a trait à la gestion des indicateurs :

- des faiblesses dans l'identification des besoins en statistique (indicateurs) ;
- une faible utilisation des statistiques à des fins de suivi et d'évaluation des stratégies et politiques de développement, soit du fait d'une absence de données fiables, soit du fait d'un manque d'une culture statistique.

La coordination et l'encadrement des unités statistiques des administrations publiques demeurent un défi pour le SNIS. Cette coordination permettra également d'éviter la multiplicité de producteurs pour une même information et donc un gain d'efficience. Ce sera également le cadre d'opérationnalisation des activités statistiques des administrations, qu'il s'agisse d'activités de production ou de renforcement des capacités. Ce canal pourra être utilisé pour apporter l'assistance dans la maturation des projets statistiques, la

recherche et la mobilisation des financements...

#### **- *Gestion des ressources***

La coordination du SNIS devrait permettre de faciliter l'affectation des ressources humaines en fonction des besoins, de mobiliser les ressources budgétaires pour répondre aux priorités, de bâtir une infrastructure statistique solide, ou encore d'exploiter les synergies possibles pour la mutualisation des ressources.

Les ressources humaines spécialisées (statisticiens et démographes) ne sont pas disponibles en quantité suffisante pour les besoins du SNIS. Il existe même des administrations qui n'en sont pas dotées. Par ailleurs, la déperdition de ces personnels est assez considérable. Les profils les plus demandés sont ceux de niveau technicien. La SNDS2 avait déjà prévu l'ouverture de la formation initiale aux structures de formation en dehors des écoles régionales, qui limitent le nombre de personnels formés pour le SNIS. Cette disposition devrait être réalisée. Par ailleurs, le SNIS devrait s'ouvrir à d'autres profils de métier pour approfondir les analyses statistiques, et améliorer les mécanismes de diffusion pour plus d'efficacité. Toute une politique de gestion des ressources humaines devrait être élaborée et mise en œuvre.

Une production statistique régulière est tributaire d'une infrastructure et des équipements suffisants. La SNDS2 avait prévu la généralisation dans les administrations de la mise en place de Systèmes d'Information Statistique (SIS), et même de Systèmes d'Information Géographique (SIG) afin de disposer de l'information administrative en temps réel. Certaines administrations ont mis en place leur SIS, d'autres beaucoup moins nombreuses sont allées au SIG. Cependant, la production régulière attendue de ces infrastructures n'a pas toujours suivi, des

ressources conséquentes n'ayant pas toujours été mobilisées pour leur fonctionnement. Toutefois, il existe des administrations qui ne disposent pas encore de SIS. Un des principaux défis actuels du SNIS est donc la production régulière des statistiques administratives, à partir de ses sous-systèmes d'information.

Le SNIS a mis en place une infrastructure numérique de plusieurs outils pour faciliter la diffusion des données et l'exploitation des métadonnées des productions statistiques :

- **la Page Nationale Récapitulative des Données (PNRD)** est la page qui permet de stocker et diffuser les données macroéconomiques et financières. Elle a été mise en place en 2017, dans le cadre de la participation au Système Général de Diffusion de Données Amélioré (SGDD-a). Seulement, les statistiques qui y sont présentées ne couvrent pas l'ensemble des statistiques produites. Elle est disponible en ligne à l'adresse <http://nso.cameroon.opendataforafrica.org/nsdp>.
- **la Plateforme informatique pour la diffusion des indicateurs des Objectifs de Développement Durable (ODD)**. Elle est disponible à l'adresse [http://cameroon.opendataforafrica.org/s\\_dg](http://cameroon.opendataforafrica.org/s_dg).
- **la base de données Socioéconomiques du Cameroun (CamSED)** donne accès aux principaux indicateurs socioéconomiques sur le Cameroun. Elle est disponible à l'adresse <http://www.dataforall.org/camsed>. Les informations présentées devraient être mises à jour, les informations les plus récentes datant de 2013.
- **la base de données ANADOC /NADA** est une plateforme permettant d'archiver les métadonnées et documents techniques

des enquêtes et recensements réalisés par les administrations du Système Statistique National. Jusqu'ici, les activités y relatives se sont limitées à un nombre restreint d'administrations, et des efforts devraient être consentis pour archiver toutes les productions du SNIS. Le défi ici demeure celui de l'exhaustivité de l'information présentée.

- **le site internet de l'INS** qui publie les résultats des opérations réalisées par l'INS. Il s'agit des grandes opérations statistiques (enquêtes démographiques et sociales, enquêtes entreprises, enquêtes emploi, comptabilité nationale, etc.) qui fournissent les indicateurs et informations statistiques sur la situation socio-économique globale du pays.
- **le site internet du BUCREP** qui diffuse les données de population issues des recensements et des projections, ainsi que les résultats d'études démographiques.
- **le site internet du FEICOM** qui rassemble une grande quantité d'informations relative au fonctionnement des communes et au développement local.
- **Les sites internet des administrations sectorielles** qui sont utilisées entre autres pour diffuser l'information statistique produite par chaque entité.

L'insuffisance de ressources financières a toujours été présentée comme la principale difficulté de la production statistique. Il faut dire qu'il n'a pas encore été mise en œuvre une politique rigoureuse de mobilisation de ressources financières dans le cadre du SNIS. Pour exemple, la programmation statistique dans le cadre de la SNDS s'est toujours effectuée en marge du cycle budgétaire, pourtant les ressources publiques devraient être la principale source de financement des activités statistiques. Bien plus, l'inscription de

l'activité statistique dans le cadre de gestion de la performance de l'action publique devrait rendre les gestionnaires publics plus sensibles, et mener à la mobilisation de plus de ressources. Par ailleurs, l'importance accrue donnée à la gestion de la performance par la SND30, est une opportunité à saisir. Tous ces éléments devraient être capitalisés dans la politique de gestion des ressources financières du SNIS.

### **1.3.2 Gestion de l'écosystème statistique**

La gestion de l'écosystème statistique est primordiale pour le bon fonctionnement de l'activité statistique. En effet, c'est dans ce cadre que sont gérées les relations avec les utilisateurs, les destinataires finaux de tous les efforts du SNIS. Les financements de l'activité statistique sont issus d'une part d'une catégorie d'utilisateurs, les décideurs politiques, et d'autre part des partenaires. Les données brutes utilisées pour la production de statistiques officielles proviennent d'une catégorie de parties prenantes de l'écosystème statistique, les fournisseurs de données. Le CNAQ recommande en effet de gérer toutes ces parties prenantes.

#### **- La gestion des utilisateurs**

La gestion d'une catégorie particulière d'utilisateurs, les administrations publiques, a pris une importance considérable ces dernières années. Il a été démontré la nécessité de créer les conditions pour l'utilisation des statistiques dans la gestion de la performance de l'action publique, dans un contexte où la culture statistique, et dans un cadre plus général, la culture de la gestion axée sur les résultats n'est pas la chose la mieux partagée. En effet, de façon opérationnelle, des écueils existent du côté de ceux sensés utiliser des statistiques pour suivre la performance des politiques publiques :

- une faible appropriation de la Gestion Axée sur les Résultats de Développement (GRD) et des implications en termes d'utilisation des statistiques pour la gestion de la performance ;
- des cadres de résultats des politiques et programmes publics non structurés, non opérationnels ou même absents dans certains cas ;
- des difficultés dans la gestion des indicateurs de résultat, en termes de formulation, d'opérationnalité, rendant difficile leur utilisation dans l'évaluation de la performance ;
- un fonctionnement irrégulier des cadres institutionnels de suivi des politiques, entravant l'expression de la demande d'indicateurs de résultat, et donc muselant la production statistique qui devait être impulsée par de tels cadres ;
- une faible utilisation des statistiques à des fins de suivi et d'évaluation des stratégies et politiques de développement, soit du fait d'une absence de données fiables, soit du fait d'un manque d'une culture statistique.

Le SNIS devrait donc veiller à ce que ces questions soient adressées pour un bon déploiement de l'activité statistique.

Pour les autres catégories d'utilisateur, le SNIS devrait travailler à améliorer et maintenir la pertinence des informations produites, à adopter des pratiques de diffusion améliorant l'accès aux statistiques produites, à apporter l'assistance pour une meilleure compréhension des produits statistiques.

#### **- Gestion des fournisseurs**

La gestion des fournisseurs de données n'est pas coordonnée au sein du SNIS. Il n'existe pas encore de cadre de concertation avec les différents fournisseurs de données que sont les ménages, les organisations de la société civile,

les entreprises publiques et privées, les administrations publiques, les Organisations Non Gouvernementales (ONG)... Une telle concertation pourrait faciliter les opérations de collecte de données, en améliorant la communication avec les fournisseurs, et en contribuant à réduire la charge qui pèse sur les répondants.

#### **- *La gestion des partenaires***

La SNDS devrait être le point de départ pour tout appui des partenaires au SNIS en ce qui concerne le renforcement des capacités statistiques. Aussi, la coopération avec ces derniers devrait se faire selon ce principe directeur, et ne plus faire l'objet d'interventions ponctuelles dans le cadre des opérations de production, sans pour autant que les instances de coordination du SNIS soient impliquées. Dans ce sens, la SNDS devrait être assez exhaustive et inclusive pour jouer efficacement ce rôle.

## **1.4 Synthèse des forces, faiblesses, opportunités et menaces**

### **1.4.1 Forces**

#### **i) Couverture des besoins des utilisateurs**

- Production régulière de certaines statistiques
  - Comptabilité nationale ;
  - Prix et inflation ;
  - Commerce extérieur ;
  - Indice de production industrielle ;
  - Statistiques monétaires ;
  - Statistiques sur les finances publiques ;
  - Balance des paiements ;
  - Certaines statistiques sur l'éducation ;

- Certaines statistiques sur la santé.

## **ii) Cadre juridique et institutionnel du SNIS**

- Ratification de la Charte Africaine de la Statistique ;
- Promulgation de la loi N°2020/010 du 20 juillet 2020 régissant l'activité statistique au Cameroun ;
- Existence d'un Conseil National de la Statistique (CNS) qui assure la coordination stratégique du SNIS ;
- Existence d'un INS qui assure effectivement la coordination technique du SNIS ;
- Existence d'une unité chargée de la gestion (coordination et production) de l'activité statistique dans plusieurs administrations publiques.

## **iii) Coordination institutionnelle et encadrement des structures productrices**

- Tenue des sessions ordinaires du CNS sur une base régulière, et des sessions extraordinaire selon le besoin ;
- Mise en œuvre de l'activité statistique nationale selon la SNDS ;
- Suivi annuel de la mise en œuvre, évaluation à mi-parcours et évaluation finale de la SNDS ;
- Assistance technique apportée par l'INS à plusieurs administrations dans le cadre de Contrats d'Assistance Technique.

## **iv) Diffusion, gestion des utilisateurs et coordination de l'écosystème statistique**

- Production d'un catalogue de publications du SNIS sur une base annuelle ;
- Des données produites par le SNIS sont diffusées et accessibles sur des plateformes numériques en ligne ;

- Les métadonnées de certaines opérations du SNIS sont diffusées et accessibles sur des plateformes en ligne.

## **v) Normalisation statistique**

- Existence d'un Cadre National d'Assurance Qualité (CNAQ), ainsi que des outils et instruments opérationnels ;
- Existence d'outils de normalisation ;
- Existence de textes rendant obligatoire l'utilisation des nomenclatures.

## **vi) Gestion des ressources**

- Existence de Systèmes d'Information Statistique (SIS) dans plusieurs administrations ;
- Existence de plateformes de diffusion de données et d'archivage de métadonnées ;
- Construction et aménagement du nouvel immeuble siège de l'INS qui donne plus de visibilité à la statistique ;
- Bases de données des opérations statistiques accessibles sur demande ;
- Plusieurs administrations sont dotées en statisticiens et démographes ;
- Plusieurs services statistiques sont dotés de matériels informatiques performants.

## **vii) Coopération**

- Le SNIS est membre de plusieurs communautés à caractère statistique (Commission statistique des Nations Unies, Commission statistique de l'OCI, Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique, AFRISTAT, AFRITAC Centre, SESRIC, etc.) ;
- Plusieurs accords de coopération avec les partenaires paraphés.

## 1.4.2 Faiblesses

### i) Couverture des besoins des utilisateurs

- Faible couverture des indicateurs de suivi des politiques publiques dans plusieurs domaines (démographie, santé, social, infrastructures, gouvernance, industries, services, rural, environnement, genre, éducation, etc.)
- Les statistiques issues de plusieurs opérations d'enquête ne sont pas disponibles selon les périodicités retenues ;
- Non réalisation de certaines enquêtes indispensables ;
- Retards et même report de certaines activités des projets statistiques du fait de l'exécution tardive du budget de l'Etat ;
- Retards dans la mise à disposition des informations statistiques du fait du non-respect des calendriers des projets, notamment les délais de diffusion ;
- Prise en compte insuffisante des thématiques et des désagrégations pertinentes (genre, infranationale, infra annuelle...) ;
- Faible exploitation du potentiel des statistiques administratives dans les administrations ;
- Faible exploitation des sources de données alternatives dont les big data.

### ii) Cadre juridique et institutionnel du SNIS

- Inexistence de textes d'application de la Loi statistique ;
- Absence d'une unité chargée de la gestion (coordination et production) de l'activité statistique dans certaines administrations publiques et au niveau décentralisé.

### iii) Coordination institutionnelle et encadrement des structures productrices

- Gestion des producteurs du SNIS non structurée ;
- Imparfaite perception du rôle des unités statistiques du SNIS par les personnes en charge ;
- Faible fonctionnalité des unités statistiques dans plusieurs administrations publiques ;
- Faible exploitation du potentiel des statistiques administratives dans les administrations ;
- Aspect "genre" pas toujours bien pris en compte dans la production des statistiques ;
- Absence de centralisation des publications et des bases de données du SNIS à l'INS ;
- Défaut d'encadrement adéquat des unités statistiques du SNIS par les structures de coordination statistique ;
- Implication insuffisante des parties prenantes aux activités du SNIS.

### iv) Diffusion, gestion des utilisateurs et coordination de l'écosystème statistique

- Inexistence de cadres de résultats cohérents pour certains cadres stratégiques et de politiques à différents niveaux (global, sectoriel, ministériel...)
- Des indicateurs de résultats inexistants ou non opérationnels pour être renseignés ;
- Faible fonctionnalité des cadres institutionnels de suivi des politiques de développement ;
- Capacités pour l'utilisation des statistiques pour le suivi des politiques et la gestion de la performance insuffisantes des personnels des cadres institutionnels de suivi des politiques publiques ;
- Inexistence de calendrier de diffusion préalable au sein du SNIS ;
- Phases de diffusion et d'archivage généralement non budgétisées dans les

- projets de production statistique ;
- Inexistence de cadre formel de concertation entre les producteurs et les utilisateurs du SNIS ;
- Inexistence de cadre formel de gestion fournisseurs de données ;
- Faible maîtrise des besoins en information statistique au sein du SNIS ;
- Rétention de l'information par certains fournisseurs de données ;
- Diffusion des métadonnées non exhaustive ;
- Non-respect des délais de publication et de diffusion ;
- Non diffusion de certaines publications produites par les administrations sectorielles ;
- Accès difficile aux données (publications, bases de données, etc.) pour le public ;
- Faible encadrement des unités de communication des administrations ;
- Faible prise en compte des aspects de communication lors du montage des projets statistiques ;
- Manque d'intérêt pour la fonction d'archivage au sein de la coordination du SNIS ;
- Insuffisance de personnel qualifié en matière de documentation et d'archivage au sein de la coordination du SNIS ;
- Dispositif d'archivage faiblement développé au sein du SNIS ;

#### **v) Normalisation statistique**

- Absence de rapports sur la qualité des produits du SNIS ;
- Utilisation non systématique des outils de normalisation statistique ;

#### **vi) Gestion des ressources**

- Inexistence de politique de gestion des ressources humaines :
  - Non maîtrise des besoins en ressources humaines du SNIS (personnel spécialisé et autres profils pertinents pour l'activité statistique) ;
  - Utilisation non optimale des ressources humaines formées ;
  - Statut différencié du personnel en charge de la production statistique ;
- Ressources humaines spécialisées (statisticiens et démographes) insuffisantes :
  - Faible capacité d'accueil des écoles de statistique et de démographie ;
  - Forte mobilité du personnel statisticien et démographe hors du SNIS ;
- Insuffisance de locaux confortables pour les unités statistiques du SNIS ;
- Certains personnels des unités statistiques ne disposent pas d'ordinateurs ;
- Insuffisance de la logistique nécessaire pour la production statistique de qualité ;
- Inexistence de systèmes d'Information Statistiques et de Système d'Information Géographiques dans plusieurs administrations ;
- Absence de logiciels appropriés à la production statistique au sein des services statistiques de plusieurs administrations ;
- Absence de banques de données (interconnectées) servant les besoins de toutes les unités du SNIS ;
- Difficultés de mobilisation des ressources publiques pour l'activité statistique :
  - i. Processus de mobilisation des ressources non aligné au calendrier budgétaire ;
  - ii. Complexité des procédures de mobilisation de fonds de certains partenaires et appropriation insuffisante de ces dernières par les bénéficiaires ;

- Faible part du budget de l'Etat consacré à la fonction statistique dans les administrations ;
- Faible priorité accordée à la statistique dans le processus de budgétisation de l'Etat ;
- Détournement des ressources allouées à la statistique à d'autres fins dans certaines administrations.

#### **vii) Coopération**

- Absence d'un programme de coopération au sein du SNIS ;
- Timide coopération avec les Partenaires au développement.

#### **viii) Recherche appliquée**

- Absence d'un programme de recherche appliquée au sein du SNIS ;
- Faible collaboration entre les producteurs de données et les instituts de recherche ;
- Faible exploitation des sources de données alternatives dont les big data.

### **1.4.3 Opportunités**

- Volonté affichée d'intégrer la planification stratégique et la GRD dans la mise en œuvre de la SND (travaux en cours pour l'adoption d'une loi sur la planification) ;
- Maîtrise progressive de la GRD et du budget programme, ainsi que des exigences en matière de gestion de la performance et des statistiques ;
- Gestion des finances publiques et implications statistiques ;
- Souscription du gouvernement à l'agenda

- 2030 des Nations unies ;
- Intérêt accru des partenaires techniques et financier au développement de la statistique.

### **1.4.4 Menaces**

- Dépendance de certaines opérations statistiques aux financements des PTF ;
- Résistances de l'appareil d'Etat au passage effectif au budget programme ;
- Faible culture statistique au sein des différents groupes d'acteurs ;
- Absence d'une culture de recherche (pour ce qui concerne la recherche appliquée) au sein du SNIS ;
- Imparfaite perception du rôle de la fonction statistique par certains responsables des administrations publiques en particulier, et par le grand public en général, et donc un manque d'intérêt ;
- Faible culture de gestion de la performance et des statistiques chez certains responsables d'administrations publiques ;
- Faible culture de gestion de la performance chez les acteurs de gestion de la performance d'administrations publiques ;
- Faible culture de gestion de la performance chez certains responsables de services statistiques ;
- Insécurité dans certaines localités du pays, empêchant la collecte des données

La réduction des ressources allouées à la statistique à cause des effets d'éviction des dépenses de sécurité et de lutte contre la COVID-19.

## 2. CHOIX STRATEGIQUES

---

### 2.1 Enjeux et défis

Après plus de 10 années de mise en œuvre de l'activité statistique au Cameroun selon l'approche SNDS, les défis qui s'imposent au SNIS sont maintenant clairement identifiés. Un des principaux défis est celui de la création des conditions pour l'utilisation des statistiques officielles dans la gestion de la performance des politiques de développement. La SND30, avec ses orientations fortes en faveur de la planification stratégique et la gestion de la performance des programmes de développement, et des différentes réformes spécifiques en particulier, offre un vent favorable.

Un autre défi important est celui de l'accompagnement de la politique de décentralisation, avec la production régulière des statistiques au niveau des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD), les régions et les communes. Il pourra s'agir des statistiques nationales désagrégées, ou alors de statistiques spécifiques aux différentes CTD.

Le dernier défi est celui de la régularité de la production statistique, à travers notamment deux leviers à savoir l'alignement du programme statistique au calendrier budgétaire, et le développement des statistiques administratives, beaucoup moins coûteuses que les opérations de recensement et d'enquête par sondage. Le premier élément demande le renforcement de la coordination institutionnelle autour de la programmation et la budgétisation des projets statistique. Pour la dernière option, il sera nécessaire de bâtir des Systèmes d'Information Statistique et des Systèmes d'Information Géographique devant soutenir la remontée régulière des informations,

et inscrire systématiquement des ressources pour la production des statistiques de source administrative.

### 2.2 Vision de développement du Système National d'Information Statistique

La vision de la SNDS30 est celle d'**« Un Système National d'Information Statistique produisant des données, informations et analyses statistiques de qualité, qui sont systématiquement utilisées dans la gestion de la performance et le pilotage des politiques et programmes de développement »**. Pour y arriver, il est nécessaire d'une part de disposer des statistiques pertinentes, actuelles, fiables, accessibles et compréhensibles, et ce avec une performance qui assurera la migration vers la Norme Spéciale de Diffusion de Données (NSDD), et d'autre part des capacités pour la compréhension et l'utilisation effective des statistiques pour la gestion et le pilotage de la performance initiatives de développement. Le premier élément matérialise l'ambition affichée du SNIS de pouvoir effectivement migrer vers la NSDD au cours de la présente SNDS, et le second renforce l'idée de l'approche de l'activité statistique par la demande.

### 2.3 Mission du Système National d'Information Statistique

Aux termes de l'article 21 de la Loi n°2020/010 du 20 juillet 2020 régissant l'activité statistique au Cameroun, la collecte, le traitement et la diffusion des données statistiques officielles, pour les besoins de l'Etat relèvent du SNIS.

## 2.4 Principes directeurs

L'élaboration ainsi que la mise en œuvre cohérentes de la présente SNDS30 se fondent sur les 7 principes directeurs suivants :

- 1. La SNDS est dirigée et prise en main par le pays :** les besoins en informations statistiques, ainsi que les différentes orientations de la SNDS lors de l'élaboration et de la mise en œuvre, et particulièrement le financement sont prises par les autorités statistiques nationales.
- 2. La SNDS est alignée sur les objectifs politiques :** les données et informations statistiques produites doivent servir au pilotage des politiques de développement.
- 3. La SNDS est axée sur les résultats :** la conception de la SNDS est conforme aux principes de la gestion axée sur les résultats, et la mise en œuvre fait l'objet d'un suivi et d'une série d'évaluations.
- 4. La SNDS tient compte de l'existant et des engagements internationaux :** les orientations sont construites sur les forces du système statistique et respectent les engagements du pays.
- 5. La SNDS s'appuie sur les normes statistiques internationales :** les modalités de gestion du SNIS, les outils de normalisation statistique, les périodicités des opérations statistiques doivent être conformes aux normes établies.
- 6. La SNDS couvre le Système National d'Information Statistique (SNIS) tout entier :** tous les besoins en statistique doivent être pris en compte dans la SNDS, qu'il s'agisse

des besoins des administrations centrales, déconcentrées, ou des administrations locales.

- 7. La SNDS sert de cadre de cohérence pour l'assistance extérieure en matière de statistique :** toute intervention à caractère statistique des partenaires au développement devrait tirer sa justification d'un programme de la SNDS.

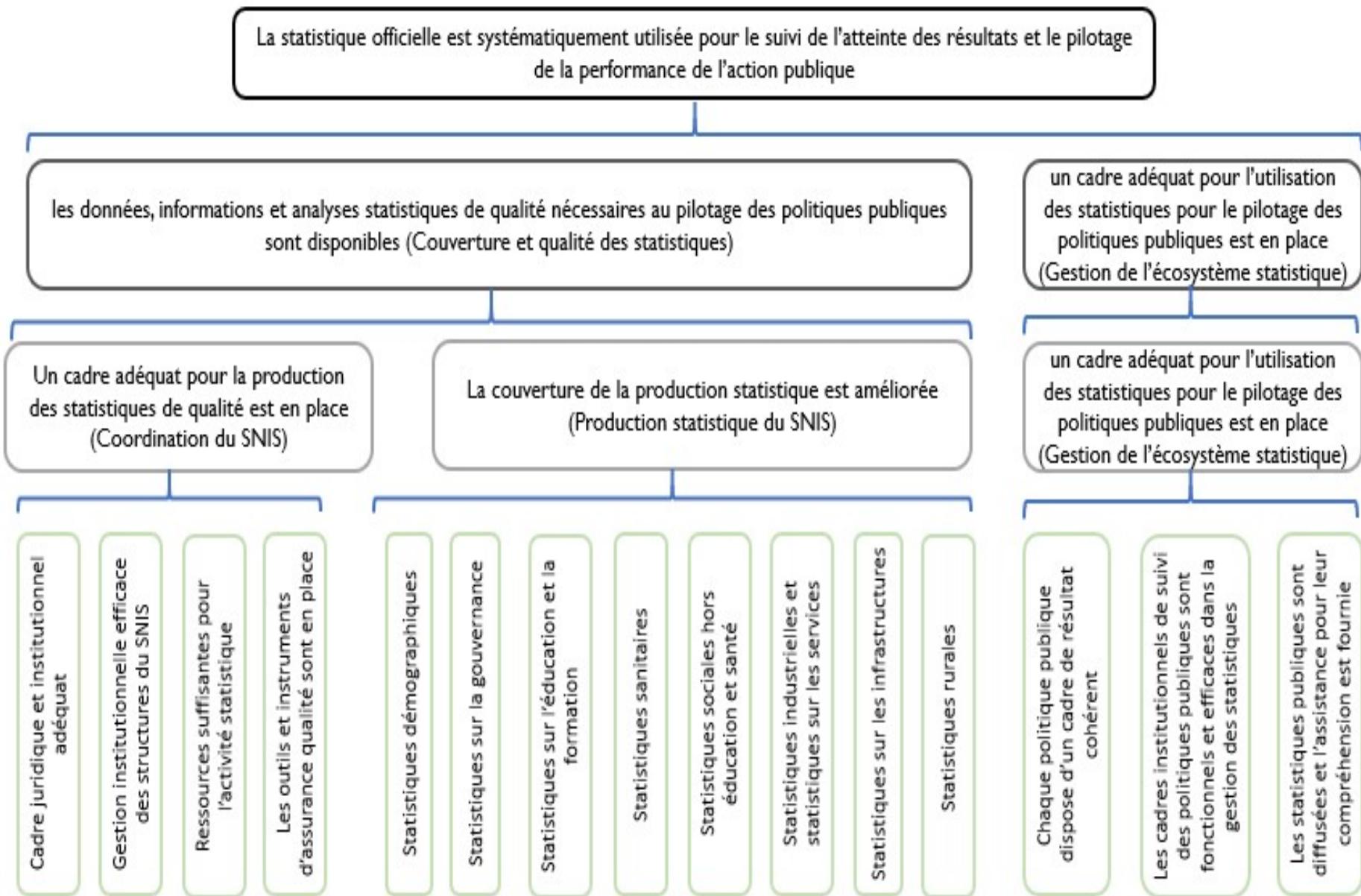
## 2.5 Logique d'intervention

Le troisième principe directeur de la SDNS30 impose que cette dernière soit conçue selon une approche axée sur les résultats. Ceci suppose que les domaines d'intervention de la SNDS soient classés suivant des catégories cohérentes et exhaustives, et qu'il soit présenté comment ces domaines d'intervention contribuent collectivement à l'atteinte de l'objectif global de la SNDS. Il s'agit de la chaîne des résultats de la SDNS30.

Le schéma de la page suivante matérialise la chaîne des résultats de la SNDS30. Il s'agit des actions ayant un effet direct dans l'atteinte des résultats. Cependant, à côté de ces actions figurent des actions transversales qui peuvent contribuer à améliorer l'efficacité et l'efficience des actions à effet direct (les actions de recherche), ou encore des actions visant à mobiliser des ressources externes pour la mise en œuvre des actions à effet direct (actions de coopération).

Les orientations stratégiques découlent donc des dimensions de la chaîne des résultats, complétées par les dimensions transversales sus évoquées.

Graphique 3 : Chaîne des résultats de la SNDS30



## 2.6 Axes stratégiques et actions prioritaires

De la vision retenue pour le SNIS, il peut être convenu que le résultat final attendu de la SNDS30 est une **utilisation efficace de meilleures données, informations et analyses statistiques pour sous-tendre le pilotage des politiques par le gouvernement et ses partenaires**. Cette configuration amène à considérer les 4 axes stratégiques suivants avec leurs objectifs stratégiques :

- Coordination et gestion du SNIS : Mettre en place et maintenir un cadre adéquat pour la production des statistiques de qualité ;
- Production statistique : Améliorer la couverture de la production statistique ;
- Gestion de l'écosystème statistique : créer et maintenir les conditions pour l'utilisation des statistiques dans le pilotage des politiques publiques ;
- Coopération avec les partenaires et recherche appliquée en statistique : Mobiliser les ressources externes pour l'activité statistique et améliorer l'efficacité et l'efficience de l'activité statistique.

### 2.6.1 Axe 1: Coordination et gestion du Système National d'Information Statistique

La coordination et la gestion du SNIS est la dimension qui organise l'environnement de production des statistiques officielles. Les actions de cet axe relèvent principalement des instances de coordination du SNIS, à savoir le CNS et l'INS, même si les autres composantes du SNIS peuvent s'y retrouver.

**Objectif stratégique 1: Mettre en place et maintenir un cadre adéquat pour la**

**production des statistiques de qualité.**

**Composante 1.1: Mise en place du cadre juridique et institutionnel de l'activité statistique.**

**Objectif spécifique 1.1 : Définir et maintenir un cadre juridique et institutionnel adéquat pour la production de statistiques de qualité.**

- Les actions à mener ont trait :
- au suivi de la promulgation des textes d'application de la nouvelle loi portant sur l'activité statistique au Cameroun ;
- à la vulgarisation et au suivi de l'application des textes juridiques et institutionnels portant sur l'activité statistique ;
- au plaidoyer pour l'institutionnalisation des unités statistiques auprès des administrations publiques.

**Composante 1.2 : Fonctionnement du CNS et accompagnement des services statistiques à la planification, la programmation, la budgétisation, et la mise en œuvre des projets statistiques.**

**Objectif spécifique 1.2 : Assurer une gestion institutionnelle efficace des structures du SNIS**

Les actions à mener portent sur :

- l'organisation régulière des sessions du CNS ;
- la veille à l'alignement de la programmation des activités statistiques au calendrier budgétaire public et aux calendriers des PTF ;
- l'accompagnement dans l'élaboration des éléments de maturité des activités statistiques ;
- la centralisation et la transmission des métadonnées au FMI pour affichage au Table d'Affichage des Normes de Diffusion dans le cadre du SGDD-a en vue de la migration vers la NSDD ;

- l'accompagnement dans la production statistique au sein du SNIS, conformément aux étapes du processus de production.

**Composante 1.3 : Gestion des ressources et renforcement des capacités du SNIS**

**Objectif spécifique 1.3 : Mobiliser suffisamment de ressources pour la production de statistiques de qualité**

Il s'agit ici d'agir notamment sur :

- le renforcement des capacités humaines du SNIS, à travers la formation initiale ou la formation continue des personnels chargés de l'activité statistique ;
- le renforcement de l'infrastructure statistique à travers la mise en place et la gestion des Systèmes d'Information Statistique (SIS) et des Système d'Information Géographique (SIG), des banques de données... ;
- le renforcement des capacités matérielles, logistiques et technologiques ;
- la mise en place et l'entretien des bases de données numériques pour la diffusion et l'archivage.

**Composante 1.4 : Normalisation statistique**

**Objectif spécifique 1.4 : Assurer la qualité des produits statistiques**

Il est question ici de :

- l'élaboration et mise à jour des nomenclatures, classifications et cadres méthodologiques ;
- l'élaboration des outils opérationnels de gestion de la qualité (politiques, directives et lignes directrices) ;
- l'accompagnement pour l'intégration de la qualité dans les productions statistiques ;
- l'élaboration des rapports sur la qualité.

## 2.6.2 Axe 2: Production statistique

La production statistique concerne la couverture des besoins en informations statistiques, les aspects de qualité ayant été pris en compte dans l'axe portant sur la coordination du SNIS. Le système statistique étant décentralisé, la contribution de toutes les structures du SNIS est sensée être plus importante par rapport à l'axe précédent.

**Objectif stratégique 2 : Améliorer la couverture de la production statistique**

**Composante 2.1 : Statistiques de population**

**Objectif spécifique 2.1 : Améliorer la couverture des statistiques de population**

Il s'agit ici de réaliser selon la fréquence requise :

- le dénombrement de la population vivant sur le territoire national ;
- le dénombrement des camerounais vivant à l'étranger ;
- des études de migration ;
- les projections de population à des niveaux infranationaux.

**Composante 2.2 : Statistiques du secteur de la gouvernance**

**Objectif spécifique 2.2 : Améliorer la couverture des statistiques du secteur de la gouvernance.**

Il est question de produire :

- les agrégats macroéconomiques ;
- les statistiques sur les finances publiques ;
- les statistiques monétaires et financières ;
- la balance des paiements ;
- les statistiques sur la pauvreté et les conditions de vie des ménages ;
- les statistiques sur le niveau des prix et l'inflation ;

- les statistiques sur la criminalité, les statistiques judiciaires et pénales ;
- les statistiques sur les droits de l'homme.

### **Composante 2.3 : Statistiques sur l'éducation et sur la formation**

#### **Objectif spécifique 2.3 : Améliorer la couverture des statistiques sur l'éducation et la formation**

Il s'agit de produire :

- les statistiques sur l'accès à l'éducation à tous les niveaux ;
- les statistiques sur la performance du système éducatif ;
- les statistiques sur l'accès à la formation professionnelle ;
- les statistiques sur l'insertion des produits de la formation professionnelle ;
- les statistiques sur les sciences, technologies et l'innovation.

### **Composante 2.4 : Statistiques sanitaires**

#### **Objectif spécifique 2.4 : Améliorer la couverture des statistiques sanitaires**

Il est question ici de produire des informations sur la morbidité et la mortalité liées à différentes maladies infectieuses ou non, à travers l'exploitation des informations sanitaires de routine, ou encore à partir des enquêtes nationales de santé.

### **Composante 2.5 : Statistiques sociales hors éducation et santé**

#### **Objectif spécifique 2.5 : Améliorer la couverture des statistiques sociales hors éducation et santé**

Cette composante couvre :

- les statistiques sur l'emploi ;
- les statistiques sur le travail et la sécurité sociale ;

- les statistiques sur le genre ;
- les statistiques sur la protection sociale ;
- les statistiques sur le sport et la culture.

### **Composante 2.6 : Statistiques industrielles et statistiques sur les services**

#### **Objectif spécifique 2.6 : Améliorer la couverture des statistiques industrielles et des statistiques sur les services**

Il est question ici de produire :

- les statistiques sur la production industrielle ;
- les statistiques sur la démographie des entreprises ;
- les statistiques sur le tourisme ;
- les statistiques sur le commerce intérieur et extérieur.

### **Composante 2.7 : Statistiques sur les infrastructures**

#### **Objectif spécifique 2.7 : Améliorer la couverture des statistiques sur les infrastructures**

Cette composante traite :

- des statistiques sur l'accès à la propriété foncière et la gestion du foncier ;
- des statistiques sur l'habitat et les établissements humains ;
- des statistiques sur les réseaux de transport ;
- de l'état du réseau routier national ;
- des statistiques énergétiques et sur l'accès à l'énergie ;
- des statistiques sur l'eau et sur l'accès à l'eau ;
- des statistiques sur l'accès et l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).

### **Composante 2.8 : Statistiques du secteur rural**

#### **Objectif spécifique 2.8 : Améliorer la couverture des statistiques du secteur rural**

Les actions ici ont trait :

- au recensement général de l'agriculture et de l'élevage ;
- aux statistiques sur l'agriculture : volume de la production agricole, prix des produits agricoles... ;
- aux bilans alimentaires, aux statistiques sur la sécurité alimentaire et la vulnérabilité ;
- aux statistiques sur l'élevage et la pêche : volume de la production des viandes et produits dérivés, volume de la production halieutique et des produits dérivés, maladies animales... ;
- aux statistiques sur la gestion de la forêt, la faune et la transformation des produits forestiers ;
- aux statistiques sur l'état de l'environnement, la protection de la nature et les changements climatiques.

#### **2.6.3 Axe 3: Gestion de l'écosystème statistique**

Les précédentes SNDS n'avaient pas d'actions spécifiques orientées vers la gestion de l'écosystème statistique. Le défaut de culture statistique en général ayant été identifiée comme principale faiblesse lors de l'évaluation de la première SNDS, et la faible coordination ayant été identifié comme celle de la deuxième, il était naturel de consacrer des efforts pour une meilleure gestion de l'écosystème statistique. C'est l'un des principaux outils d'opérationnalisation de l'approche par la demande consacrée dans la présente stratégie.

#### **Objectif stratégique 3 : créer et maintenir les conditions pour l'utilisation des statistiques dans le pilotage des politiques publiques**

#### **Composante 3.1 : Cadre de suivi des politiques publiques**

**Objectif spécifique 3.1 : Contribuer à la mise en place de cadres institutionnels de suivi des politiques publiques fonctionnels et efficaces en matière de gestion de la demande et d'utilisation des statistiques pour le suivi des politiques publiques et la gestion de la performance**

Les actions de cette composante ont trait :

- à la veille à l'association systématique d'un cadre de résultats à toute initiative publique de développement, assorti d'indicateurs de résultat cohérents ;
- au renforcement des capacités des personnels en charge en matière d'utilisation des statistiques pour le suivi des politiques publiques et la gestion de la performance ;
- à l'expression des besoins en informations statistiques (la demande statistique), et par suite des besoins de financement de l'activité statistique.

#### **Composante 3.2 : Diffusion et promotion de la statistique officielle**

**Objectif spécifique 3.2 : Promouvoir la statistique officielle et la culture statistique**

Il est question ici :

- des actions de diffusion hors processus de production ;
- de l'institution et de la mise en œuvre d'un calendrier de diffusion préalable au sein du SNIS ;
- de l'amélioration de l'accès aux microdonnées des productions du SNIS ;
- de l'organisation de l'assistance à la compréhension et l'utilisation des statistiques officielles ;
- de toute autre activité de promotion de la statistique officielle (Journée Africaine

de la Statistique, Journée Mondiale de la Population...).

## **2.6.4 Axe 4: Coopération et Recherche appliquée en statistique**

Comme relevé plus haut, les actions de cet axe n'ont pas un effet direct sur les résultats attendus, mais mobilisent des ressources externes pour la mise en œuvre, ou encore contribuent à améliorer l'efficacité et l'efficience des actions à effet direct.

**Objectif stratégique 4 : Mobiliser les ressources externes pour l'activité statistique et améliorer l'efficacité et l'efficience de l'activité statistique**

**Composante 4.1 : Coopération avec les partenaires**

**Objectif spécifique 4.1 : Renforcer la coopération avec les partenaires**

Il s'agit ici :

- de l'élaboration et de la mise en œuvre des cadres de coopération du SNIS avec

les partenaires ;

- de la participation du SNIS aux rencontres méthodologiques et de coordination statistique supranationale organisées par les partenaires ;
- de la fourniture des informations périodiques requises par les partenaires ;
- de la production des rapports annuels sur l'état de la coopération en matière statistique.

**Composante 4.2 : Recherche appliquée**

**Objectif spécifique 4.2 : Développer la recherche appliquée en statistique**

Il est question ici :

- d'élaborer et de mettre en œuvre un programme de recherche appliquée au sein du SNIS ;
- de développer des outils innovant pour l'activité statistique, notamment des méthodologies d'exploitation de nouvelles sources de données.

### 3. LA STATISTIQUE LOCALE

---

La SND30 donne une grande importance à la décentralisation et au développement local. Il faut souligner que l'accélération de la décentralisation a fait l'objet d'une recommandation du Grand Dialogue National tenu du 30 septembre au 4 octobre 2019, lequel a été initié par le Chef de l'Etat, pour résoudre la crise qui touche les régions anglophones du pays depuis 2016, et pour améliorer les conditions de vie des populations de tout le pays en général. Les collectivités territoriales Décentralisées (CTD) représentent ainsi désormais un enjeu majeur pour la politique nationale, mais également pour les engagements internationaux à l'instar des Objectifs de Développement Durable (ODD), qui préconisent un développement ne laissant personne de côté.

Dans la dynamique de l'accompagnement du Gouvernement en ce qui concerne le suivi de l'atteinte des résultats de ses politiques et stratégies de développement, le Système National d'Information Statistique (SNIS), dans un souci de cohérence, ambitionne accorder une plus grande importance au développement de la statistique publique au niveau local, notamment à travers la SND30. C'est ce qui justifie que la statistique officielle locale ait fait l'objet d'une approche intégrée séparée de l'activité statistique des administrations centrales.

#### 3.1. Les utilisations des statistiques et la demande de statistiques au niveau local

La loi du 24 décembre 2019 portant code général des Collectivités Territoriales Décentralisées, en inscrivant les actions locales de développement dans un registre de gestion axée sur les résultats, renforce le rôle et l'importance de la statistique locale en

tant qu'outil support pour la fourniture des éléments d'appréciation de l'atteinte des résultats. Dans un tel contexte, l'activité statistique se fonde sur une demande effective, issue des objectifs des cadres stratégiques et de politique.

Au niveau local, la politique de développement devrait se décliner de façon opérationnelle à travers les programmes budgétaires applicables aux CTD, le périmètre de ces programmes correspondant ainsi aux missions et aux compétences transférées par l'Etat. En attendant l'élaboration et l'adoption desdits programmes budgétaires, les orientations en matière de demande en statistique au niveau local s'inspirent des compétences transférées aux CTD et des besoins en informations statistiques identifiés.

Bien que les données et informations produites profitent à un public bien plus large, la demande de statistiques officielles émane des besoins de l'Etat et de ses démembrements. De façon classique, les administrations locales ont besoin des statistiques dans les contextes suivants :

- ✓ **L'élaboration/actualisation des plans locaux de développement :** la spécification des politiques locales de développement, arrimées aux politiques nationales et tenant compte des engagements internationaux. Il s'agit d'identifier des objectifs de développement, à partir des diagnostics effectués sur la base de la réalité observée à travers des indicateurs.
- ✓ **La programmation et la budgétisation au niveau des administrations locales** (articles 373, 374 CGCTD)
  - La spécification des objectifs de performance pour les CTD, assortis

d'indicateurs ;

- La spécification des priorités annuelles des politiques locales ainsi que les orientations globales sur les recettes ;
- Le suivi du respect des dispositions relatives à la péréquation.

✓ **L'évaluation de la performance de la CTD :** l'appréciation du niveau de réalisation des objectifs des politiques locales à court, moyen et à long terme.

La loi de 2020 portant code des collectivités territoriales décentralisées est assez précise sur les compétences transférées aux CTD, et donne ainsi des orientations sur les catégories d'informations statistiques nécessaires au suivi de politiques mises en œuvre au niveau local. Les compétences transférées peuvent être regroupées en sous-domaines, puis en domaines. Les domaines retenus sont relatifs au développement économique, au développement sanitaire et social, ainsi qu'au développement éducatif, sportif et culturel. Cette structure à trois niveaux (domaines, sous-domaines, compétences transférées) matérialisée par le tableau en annexe 3 du présent document offre une organisation en arborescence à trois niveaux pour le développement local. Pour chaque niveau, il sera nécessaire d'y adjoindre des indicateurs de résultat. Ce travail qui est en cours, fournira une base consensuelle au champ de couverture de la statistique locale.

Pour être exhaustif en termes de couverture des domaines du développement local, il est nécessaire de considérer en plus des compétences transférées le domaine spécifique relatif à la gouvernance locale.

## 3.2. Les statistiques disponibles au niveau local

La disponibilité des statistiques utiles pour les administrations locales est examinée par

rapport à la demande spécifiée plus haut, et ce par domaine de compétence transférée. Même s'il ne concerne pas les compétences transférées, le domaine relatif à la gouvernance locale est tout aussi important. Les finances locales représentent l'aspect du fonctionnement des administrations locales opérationnelles (à savoir les communes et les communautés urbaines) dans lequel les données et informations statistiques sont mieux utilisées, car étant lié à la gestion financière, une question d'importance pour les exécutifs locaux.

### 3.2.1. Les statistiques sur les finances locales

A l'heure actuelle, la gouvernance locale est une thématique d'intérêt pour les administrations locales, en particulier les questions liées aux finances locales. Les données et informations financières sont utilisées pour le suivi des recettes propres, ou encore le suivi de l'exécution du budget. Ces informations structurent également les comptes administratifs et les comptes de gestion, qui sont soumis à plusieurs contrôles, notamment le contrôle de l'autorité administrative, le contrôle de la chambre des comptes, le contrôle des tutelles administrative et financière, et éventuellement des audits indépendants. Ces éléments justifient à suffisance le sérieux constaté dans le traitement de ces informations par rapport aux autres statistiques locales, qui ne bénéficient pas encore du même niveau d'attention.

Les acteurs qui interviennent dans la production des comptes administratifs et des comptes de gestion font partie intégrante des administrations locales. Ainsi, il peut être retenu que l'administration locale est responsable de la production des informations sur les finances locales, qui ont trait aux recettes et dépenses.

Ces données et informations statistiques tout aussi importantes, permettent de calculer entre autres les indicateurs suivants, beaucoup plus liés à la performance financière des administrations locales :

- Taux d'exécution financière du budget de la CTD ;
- Taux d'exécution physique du budget de la CTD ;
- Volume (FCFA) des recettes propres (impôts locaux) mobilisés ;
- Part des recettes propres sur les recettes totales.

### **3.2.2. Les autres statistiques locales**

Le regroupement des statistiques autres que celles liées à la finance locale ne tient pas au fait que celles-ci sont similaires de par leur nature. En dehors du fait que toutes ces statistiques sont liées à des domaines faisant tous l'objet d'un transfert de compétences, un autre point commun tient au traitement qui y est accordé, du point de vue de la statistique officielle. Quel que soit le domaine de compétences transférée considéré, la production d'informations statistiques y relatives n'est pas structurée, comme c'est le cas pour les finances locales, qui disposent d'un arsenal de textes législatifs et réglementaires. En réalité, les administrations locales commencent juste à se mettre à l'école des bonnes pratiques de gestion, dont la gestion axée sur la performance qui commande l'utilisation systématique des indicateurs.

Il convient toutefois de noter l'existence de statistiques couvrant le périmètre des administrations locales, produites par des administrations ou structures publiques, et donc pouvant revêtir l'attribut de statistiques officielles selon la loi. Les acteurs de cette production sont l'Institut National de la

Statistique (INS), le Bureau Central des Recensements et des Etudes de Population (BUCREP), le Bureau National de l'Etat Civil (BUNEC), le Fonds Spécial d'Equipement et d'Intervention Intercommunale (FEICOM), le Programme National de Développement Participatif (PNDP), ainsi que plusieurs administrations sectorielles. Bien que cette production pourrait être utile aux administrations locales, elles n'ont pas été conçues dans ce besoin, et leur utilité pourrait s'en trouver limitée.

#### ***i) L'INS***

L'INS dans ses opérations produit des informations généralement valables au niveau des régions, qui peuvent être exploitées pour des besoins au niveau local. Ces opérations portent sur le niveau des prix et l'inflation, les dépenses des ménages, l'emploi, l'accès à l'eau et l'assainissement, la santé des femmes et des enfants, etc. Il convient toutefois de noter une occurrence de production des données au niveau des communes en 2016, avec des informations portant sur des dépenses des ménages, les indicateurs du marché de l'emploi, l'éducation et l'alphabétisation, l'accès à l'électricité, l'accès à l'eau et l'assainissement.

#### ***ii) Le BUCREP***

Le BUCREP est l'institution en charge de la production des recensements de la population et de l'habitat. Ce type d'opération a la particularité de produire des informations de population à partir d'un dénombrement de toutes les unités considérées, ce qui permet d'avoir les informations pour tout niveau de circonscription administrative, et donc pour tous les types de collectivités territoriales décentralisées. Les dernières informations publiées datent de 2005. Toutefois, il existe des informations issues des travaux

cartographiques du 4<sup>e</sup> RGPH, travaux tenus en 2016-2017.

### **iii) Le FEICOM**

Le FEICOM qui accompagne depuis plusieurs années les communes sur la route du développement local a mis un accent particulier à la tenue d'informations statistiques relatives aux communes, soit à travers la diffusion régulière des publications contenant plusieurs informations statistiques, soit à travers l'entretien de bases de données relatives aux communes. Le FEICOM produit ainsi un document de conjoncture trimestriel, des informations sur le profil socioéconomique des maires, le profil et les potentialités des communes, l'évolution de la performance financière des communes. Il entretient également une base de données sur les finances locales.

### **iv) Les autres administrations publiques**

Plusieurs administrations publiques lors de l'élaboration de leurs annuaires statistiques ou lors de la réalisation de l'inventaire des infrastructures dont ils ont la charge, génèrent des informations pouvant être utiles pour les besoins des administrations locales. Il s'agit par exemple :

- des ministères en charge de l'éducation de base et des enseignements secondaires, avec les cartes scolaires élaborées chaque année qui renseignent sur les infrastructures d'enseignement et sur la population des élèves ;
- du Ministère de la Santé avec la carte scolaire ;
- du Ministère des Travaux Publics avec la tenue des fichiers sur les routes, classées selon une nomenclature bien définie.

Il convient ici de rappeler des travaux menés de 2013 à 2015 par le Ministère de l'Administration Territoriale et de la

Décentralisation (MINATD) et le Fonds Spécial d'Équipement et d'Intervention Intercommunale (FEICOM), avec l'assistance technique de l'INS pour concevoir et mettre en place un outil de mesure du niveau de développement des communes, dénommé l'Indice de Développement Local (IDL). Cet indice sert à évaluer la portée et les impacts des actions de développement sur les populations locales camerounaises, de s'assurer que les interventions gouvernementales ciblent les territoires les plus nécessiteux, et d'identifier le niveau de développement des territoires. Seulement, l'indice n'a pas été calculé pour toutes les communes, seulement pour quelques communes pilotes pour asseoir la méthodologie.

## **3.3. Les capacités statistiques au niveau local**

Les capacités statistiques renvoient à toutes les ressources nécessaires à la production des statistiques. Il s'agit des ressources légales, réglementaires, institutionnelles, organisationnelles, humaines, techniques, financières, matérielles et infrastructurelles.

### **3.3.1. Cadre légal et réglementaire**

La statistique officielle est encadrée sur le plan légal au Cameroun par la loi N°2020/010 du 20 juillet 2020 régissant l'activité statistique au Cameroun. Les textes d'application de cette loi portent notamment sur les modalités d'application de la loi, le Conseil National de la Statistique et le visa statistique. Les dispositions pertinentes de ces différents textes sont transposables aux administrations locales.

### **3.3.2. Cadre institutionnel et organisationnel**

La loi statistique institue le Système National d'Information Statistique (SNIS) : c'est

l'ensemble des services et organismes publics et parapublics nationaux qui produisent, fournissent et diffusent des données statistiques. Pour la production des statistiques locales, il est nécessaire de disposer d'un mécanisme institutionnel dédié, comme recommandé par le 3<sup>e</sup> principe de la Charte Africaine de la Statistique.

La nature décentralisée du système statistique national conduit naturellement à responsabiliser les CTD dans la production des informations statistiques dont elles ont besoin. L'organisation actuelle des CTD ne prévoit pas des unités (ou de sections) en charge de l'activité statistique. De même dans les faits, il n'existe pas de services dédiés à la production de statistiques, cette dernière étant quasiment inexistante au niveau des CTD. Les CTD se positionnent généralement comme des fournisseurs de données auprès des différentes administrations productrices du SNIS.

Dans certains cas isolés, en particulier pour les communautés urbaines, des services particuliers (par exemple un observatoire urbain pour le cas de la Communauté Urbaine de Douala) peuvent être mis en place pour la gestion des données liées à une thématique précise.

L'absence d'une structuration de l'architecture de production des statistiques officielles au niveau des CTD induit également l'absence d'un cadre organisationnel intégré de gestion de tous les acteurs. Ce cadre organisationnel assurerait la gestion des acteurs de l'écosystème dans les deux principaux domaines de l'activité statistique que sont i) la coordination institutionnelle, technique et opérationnelle des producteurs, et ii) le dialogue entre les producteurs et les autres parties prenantes.

Dans ce sens, il est proposé d'instituer par voie réglementaire le Système Régional d'Information Statistique (SRIS) dont chaque

région devra se doter, organisé autour des Agences Régionales de l'Institut National de la Statistique qui assureront les besoins techniques de coordination. Il est question ici de consacrer pour chaque type de CTD l'attribution de production des informations statistiques nécessaires, selon des modalités à définir avec tous les acteurs pertinents.

Ce SRIS sera animé à travers le Schéma Directeur de la Statistique Locale (SDSL).

### **3.3.3. Les ressources humaines, financières, matérielles et infrastructurelles**

En l'absence de production de statistiques locales au sens propre, il est difficile de procéder à une évaluation des ressources mobilisées pour cette production, ainsi que leur adéquation aux besoins. La question de ces ressources sera adressée dans le SDSL, se prononçant sur les quantités requises pour chaque type de ressources selon le type de CTD.

Cependant il existe dans les périmètres des CTD des unités traitant des questions statistiques, pouvant être mobilisées pour les besoins de la statistique locale. Il s'agit des agences régionales de l'INS, des unités traitant de la statistique dans les démembrements régionaux des administrations et structures publiques pour ce qui est des régions. Les démembrements des administrations et structures publiques opérant dans le périmètre des communes traitent également des statistiques, bien que de façon non structurée. Cependant, les préoccupations statistiques sont traitées dans le cadre des besoins de l'administration centrale, et non pour les besoins de la statistique locale.

## **3.4. Le Schéma Directeur de la Statistique Locale**

Le Schéma Directeur de la Statistique Locale (SDSL) est le principal instrument

d'organisation de la statistique locale. Sur la base des constats posés ci-dessus à l'occasion du diagnostic du fonctionnement de l'activité statistique au niveau local, il sera élaboré de document de SDSL, annexe au présent document de la SNDS30, mais faisant partie intégrante de cette dernière. Ce document sera élaboré sur la base des piliers suivants :

- i) La spécification des besoins génériques en informations statistiques pour chaque type de CTD, et la déduction de la demande en informations statistiques.
- ii) La contextualisation des besoins et indicateurs identifiés par chaque CTD selon les réalités socioéconomiques, culturelles et environnementales propres.
- iii) L'institution par Du voie réglementaire du Système Régional d'Information Statistique (SRIS), cadre institutionnel générique pour l'exercice de l'activité statistique au niveau local, organisé autour de l'agence régionale de l'INS.
- iv) La conception de l'architecture du SRIS générique, tenant compte des différents types de CTD dans le périmètre d'une région. Il ne s'agira pas de se limiter aux structures publiques, mais également d'intégrer les opérateurs privés et les acteurs de la société civile.
- v) La mise en place par région de son SRIS

selon les modalités qui auront été retenues. Cette modalité sera attribuée à l'institution à qui cette charge sera dévolue.

- vi) La conception pour chaque type de CTD du dispositif statistique en mettre en place.
- vii) La mise en place au niveau de chaque CTD du dispositif statistique correspondant, selon la structure générique qui sera proposée.
- viii) Le renforcement des capacités des acteurs locaux en matière de pilotage de la performance, notamment en ce qui concerne la gestion des indicateurs. La National School of Local Administration (NASLA) pourrait être mise à contribution à cette fin.
- ix) La planification, la programmation et la mise en œuvre des projets statistiques locaux par les CTD et éventuellement d'autres acteurs, sous la coordination des agences régionales de l'INS, assurant le rôle de secrétariat technique du CNS au niveau local.

Des travaux relatifs à la mise œuvre des outils institutionnels et organisationnels de la statistique locale ont d'ores et déjà été intégrés dans le plan d'actions 2021-2025 de la SNDS30.

## 4. DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE, SUIVI ET ÉVALUATION ET FINANCEMENT DE LA SNDS30

### 4.1 Dispositif et modalités de mise en œuvre

La mise en œuvre de la SNDS30 sera assurée par les composantes du SNIS, définies aux termes de la loi 2020/010 du 20 juillet 2020 régissant l'activité statistique au Cameroun comme l'ensemble des services et organismes publics et parapublics qui produisent, fournissent et diffusent les données statistiques. Ainsi, l'INS, le BUCREP et les structures chargées des productions statistiques au niveau sectoriel et déconcentré seront chargés de l'exécution directe des activités de leurs domaines de compétence, en vertu de la nature décentralisée du SNIS.

La mise en œuvre des activités de la SNDS30 sera opérationnalisée à travers une programmation triennale glissante, puis une budgétisation annuelle selon les prescriptions de la loi N°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'état et des autres entités publiques, et du décret présidentiel N°2019/281 du 31 mai 2019 fixant le calendrier budgétaire de l'Etat.

### 4.2 Dispositif de pilotage, de suivi et évaluation

#### 4.2.1 Dispositif institutionnel

Au niveau institutionnel, le suivi-évaluation de la SNDS est placé sous la responsabilité du Conseil National de la Statistique, qui dans ce cadre assure le suivi et l'encadrement technique et opérationnel de l'ensemble des travaux relatifs à la stratégie. A ce titre, il est chargé de :

- veiller à la programmation et à la budgétisation des activités du plan d'actions de la SNDS30 conformément au calendrier budgétaire et aux plans de travail annuel des partenaires ;

- veiller à l'adéquation des ressources humaines, financières, infrastructurelles, logistiques et matérielles aux besoins de production et de coordination du SNIS ;
- produire et valider les rapports annuels provisoires et finaux sur l'état de la mise en œuvre de la SNDS30 ;
- veiller à l'implication de toutes les parties prenantes à la gestion du SNIS, notamment les utilisateurs dont le secteur privé, la société civile, les médias, les acteurs du milieu universitaire et de la recherche, les partenaires au développement, les Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- veiller au respect des prescriptions du Cadre National d'Assurance Qualité (CNAQ) définissant les normes nationales, notamment les concepts, définitions, nomenclatures, méthodologies de collecte et de traitement des données statistiques, à leur diffusion et à leur conservation conformément aux standards internationaux, et à leur bonne utilisation par l'ensemble des composantes du Système National d'Information Statistique ;
- donner son avis sur les demandes de visa statistique, conformément aux dispositions de l'article 4 de la loi régissant l'activité statistique au Cameroun.

L'Institut National de la Statistique, dans sa fonction de Secrétariat Technique, assiste le CNS dans la réalisation de ses missions de suivi-évaluation de la SNDS30. A ce titre, il est chargé de :

- préparer les réunions annuelles de lancement des activités du SNIS et d'en dresser les comptes-rendus ;

- d'assurer le suivi technique et opérationnel de la mise en œuvre de la SNDS30 ;
- de centraliser les productions statistiques, les bases et banques de données, ainsi que les méthodologies développées au sein du SNIS ;
- de veiller au respect des principes d'assurance qualité dans la production statistique ;
- d'élaborer les projets de rapports de suivi-évaluation de la SNDS30 ;
- de proposer au CNS toute mesure visant à améliorer l'exécution de la SNDS30.

Dans le cadre de l'exécution de ses missions d'assistance au CNS pour le suivi-évaluation de la SNDS30, l'INS dispose d'une cellule opérationnelle.

#### **4.2.2 Mécanismes de pilotage et de suivi et évaluation**

La présente stratégie, alignée à l'horizon de la SND30, couvre une période de 10 années, 2021-2030, qui est assez longue. Aussi sera-t-il nécessaire d'élaborer différents outils d'opérationnalisation, tout en se conformant aux bonnes pratiques de planification stratégique et opérationnelle adoptées au niveau national, mais également aux exigences réglementaires de mise en œuvre des projets publics de développement, notamment celles liées à la gestion des finances publiques. Le pilotage de la SNDS30 se fera à travers plusieurs outils.

##### **i) Pilotage : les plans d'actions à moyen terme**

Le présent document de stratégie fixe les objectifs de la statistique officielle au Cameroun pour la prochaine décennie, et identifie les priorités devant faire l'objet des interventions. Ces interventions devront donc être planifiées tout d'abord à moyen terme, et

ensuite à court terme. La planification à moyen terme retenue porte sur deux périodes quinquennales, à savoir 2021-2025 et 2026-2030, une évaluation à mi-parcours en 2025 devant assurer la transition entre les deux. Le premier plan d'action quinquennal de mise en œuvre fait partie intégrante de la SNDS30 sur la période, et fait l'objet d'un document parallèle.

##### **ii) Pilotage : les plans d'action triennaux**

La réforme des finances publiques engagée depuis décembre 2007 avec l'adoption de la loi portant régime financier de l'Etat procède en plans triennaux successifs. Les institutions publiques déclinent leurs actions sur une période de trois ans, conformément aux prévisions budgétaires. Les activités à inscrire dans les plans d'actions triennaux de la SNDS30 sont celles identifiées dans les plans d'actions quinquennaux. Lesdites activités sont en même temps inscrites dans le Cadre des Dépenses à Moyen Terme (CDMT) des différentes administrations, et par la suite intégrées dans le processus de budgétisation. Il devrait donc y avoir une correspondance exacte entre les activités inscrites dans les plans d'action triennaux de la SNDS30 et les activités statistiques inscrites dans les CDMT de toutes les structures du SNIS.

##### **iii) Pilotage : les programmes annuels de travail**

Pour être opérationnalisés, les plans d'actions triennaux doivent être déclinés en programmes annuels, à partir du processus de budgétisation. Les différentes unités du SNIS en charge de la mise en œuvre de la SNDS30, au sein de leurs administrations respectives, préparent tous les éléments de maturité nécessaires aux discussions budgétaires, avec l'accompagnement de l'INS. Le processus d'inscription des activités statistiques dans les

programmes des différentes administrations lors des discussions budgétaires devrait être appuyé au niveau opérationnel par des directives du ministère en charge de la planification, ainsi que celui en charge de la gestion des finances publiques. Au niveau stratégique, il pourrait être nécessaire que le Premier Ministre, Chef du Gouvernement édicte également des directives dans ce sens.

A l'issue des discussions budgétaires, les différentes activités statistiques retenues sont compilées dans un document, le programme de travail annuel du SNIS, qui fera l'objet d'une présentation solennelle en début d'année civile.

#### **iv) Suivi et évaluation : les outils de suivi et de reporting**

Le reporting de la mise en œuvre de la SNDS devra s'effectuer sur une base annuelle en deux principaux moments. La première instance de reporting servira à faire le point sur la mise en œuvre des activités prévues, et proposer des actions correctrices éventuelles. Elle servira également à faire un état de la situation des discussions budgétaires au sujet des activités statistiques à inscrire dans le programme de travail de l'année suivante, afin d'organiser un accompagnement éventuel. Tous ces travaux seront consignés dans un rapport provisoire de suivi de la SNDS30, qui sera préparé et présenté lors de la session ordinaire du CNS qui intervient autour de mi-novembre.

Le second moment du reporting servira à renseigner sur la mise en œuvre des activités du plan d'actions de l'année précédente, de même qu'à constater le plan d'actions de l'année suivante. Il est matérialisé par la réunion annuelle de lancement du programme statistique, qui servira en même temps pour la présentation du rapport annuel final de suivi de

la SNDS30 pour validation. Cette réunion se tiendra en fin février ou début mars de l'année. En plus de ces rapports annuels de suivi, il est prévu un autre outil de reporting à savoir un tableau de bord de suivi de la mise en œuvre de la SNDS30, implémenté à travers l'outil ADAPT développé par PARIS21. Ces éléments seront opérationnalisés dans le plan de suivi évaluation qui constitue un document à part entière de la SNDS30.

#### **v) Suivi et évaluation : les outils d'évaluation**

L'organisation de la planification à moyen terme de la SNDS30 en deux périodes quinquennales suggère de prévoir également deux évaluations sur la période de mise en œuvre de la SNDS30 :

- une évaluation à mi-parcours à l'issue de la première période quinquennale, soit en 2025, pour évaluer l'atteinte des objectifs et procéder à des redressements nécessaires, réorienter les actions et définir des nouvelles si nécessaires dans le deuxième plan d'actions quinquennal 2026-2030 ;
- une évaluation finale devant fournir l'appréciation de l'atteinte des objectifs à l'horizon de la stratégie.

Par ailleurs, il est prévu une évaluation par les pairs vers la fin de la période de mise en œuvre de la SNDS30 pour faire un état de la situation et préparer la prochaine stratégie. L'examen par les pairs constitue un moyen de plus en plus répandu pour évaluer les systèmes statistiques nationaux. Il s'agit d'un exercice amiable qui repose largement sur la confiance mutuelle des pays qui y participent, et sur leur confiance commune dans le processus. Il est réalisé par des "pairs", c'est-à-dire par des responsables de SSN de pays qui se rendent auprès de leurs homologues d'un autre pays.

Outre les managers des SSN, qui sont généralement des statisticiens, les utilisateurs

seront aussi associés à ce processus afin de diversifier les points de vue, y compris des utilisateurs extérieurs au SNIS.

Ces éléments d'évaluation seront déclinés dans le plan de suivi-évaluation.

#### **vi) Suivi et évaluation : le dispositif statistique**

Le dispositif statistique est constitué par l'ensemble des ressources institutionnelles, organisationnelles, techniques, matérielles (y compris informatiques) et logistiques qui collectent, centralisent, traitent les données et produisent les indicateurs et informations statistiques qui alimentent l'élaboration des outils de reporting et les rapports d'évaluation.

Ledit dispositif statistique prend en entrée les indicateurs contenus dans cadre logique de la SNDS30, ainsi que les indicateurs de processus pour le suivi, et propose un mécanisme structuré pour leur production selon les délais, en reconnaissant la production et l'organisation statistique existante.

La conception du dispositif statistique se fonde sur un diagnostic qui couvre les éléments suivants :

- Les indicateurs non encore produits par le dispositif existant ;
- L'adéquation des capacités existantes : institutionnelles, organisationnelles, techniques, matérielles (y compris informatiques) et logistiques.

Un dispositif est par la suite proposé, sur la base des gaps constatés dans la production des

indicateurs, mais également sur la base des gaps des différentes capacités.

Ce dispositif est opérationnalisé dans le plan de suivi-évaluation.

### **4.3 Financement de la stratégie**

La mise en œuvre de la SNDS2 est liée au financement de son plan d'action. Ce financement est un véritable défi qui interpelle tous les acteurs du SNIS. En effet, le faible financement des activités statistiques est souligné de façon récurrente comme une grosse difficulté dans la mise en œuvre des activités du SNIS.

La loi N°2020/010 du 20 juillet 2020 régissant l'activité statistique au Cameroun stipule en son article 22 que "Le Système National d'Information Statistique est financé par le budget de l'Etat et les contributions diverses". Il est donc primordial, pour que le SNIS puisse bénéficier des ressources publiques, d'aligner la programmation et la budgétisation des activités de son plan d'action sur le calendrier budgétaire.

Les ressources nécessaires étant conséquentes, il est fondamental que le Gouvernement élabore et mette en œuvre une stratégie de financement des activités statistiques cohérente et efficace, avec l'appui des PTF. Le passage du SNIS du Système Général de Diffusion de Données amélioré (SGDD-a) à la Norme Spéciale de Diffusion de Données en dépend fortement.

## POSTFACE

---

La Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS) constitue le socle du dispositif statistique d'appui à la gestion de la performance des politiques publiques et programmes de développement, en alimentant les systèmes de suivi et d'évaluation d'outils d'appréciation de l'atteinte des résultats dont il faudra rendre compte, dans un contexte de Gestion Axée sur les Résultats (GAR). La SNDS est de ce fait le cadre de référence de l'action gouvernementale en matière de statistiques officielles, consacrée par la loi N°2020/010 du 20 juillet 2020 régissant l'activités statistique au Cameroun.

La SNDS 2021 – 2030 (SNDS30), la troisième du genre, vise à fournir le support statistique nécessaire au suivi-évaluation de la Stratégie Nationale de Développement 2020 – 2030 (SND30), nouveau plan de développement à long terme du Cameroun, opérationnalisant ainsi la deuxième phase de **la Vision 2035 et son passage à la Norme Spéciale de Diffusion des Données (NSDD) exigée au niveau international aux pays émergents.**

Aussi, la présente SNDS30 voudrait-elle relever le défi de surmonter les principales difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre des deux précédentes SNDS , notamment la difficultés liée à la mise en place d'un environnement propice à l'utilisation systématique des statistiques officielles dans la gestion des politiques publiques et la mesure de la performance de l'action publique ; surtout en ce qui concerne la planification, la programmation, la budgétisation, la mise en œuvre, l'évaluation et la mesure des progrès vers l'atteinte des objectifs fixés.

Il s'agira aussi d'assurer la conformité de ces

statistiques officielles au Cadre National d'Assurance Qualité (CNAQ), ainsi qu'aux exigences réglementaires en matière de gestion des finances publiques.

Il transparaît ainsi, en toile de fond, que la SNDS30 sera mise en œuvre suivant l'approche fondée sur la demande, mettant les utilisateurs et leurs besoins au centre du processusafin, d'une part, de créer un écosystème statistique favorable au développement de l'activité statistique nationale et, d'autre part, d'assurer une pertinence de fait à tous les produits et services statistiques offerts par le SNIS.

Cette approche axée sur la demande s'est voulue cohérente avec la méthodologie participative adoptée tout au long des travaux d'élaboration qui ont intégré des utilisateurs provenant des administrations publiques, du secteur privé, des organisations de la société civile, du milieu universitaire, des médias, depuis le diagnostic préalable jusqu'à l'élaboration du premier plan d'actions (2021 - 2025), en passant par la formulation des orientations stratégiques.

Désormais adoptée et lancée dans la phase de mise en œuvre par le Conseil National de la Statistique (CNS), il reste désormais à cette instance de veiller à la bonne exécution par un reporting rigoureux de son suivi-évaluation.

**Le Président du Conseil National de la Statistique,**

**Alamine Ousmane MEY**

## ANNEXES

---

## Annexe 1: Cadre logique

Axe/Composante	Objectifs	Résultats attendus	Indicateurs
<b>But de la SNDS30</b>	<b>Objectif global de la SNDS</b> : Mettre à la disposition des utilisateurs des données, informations et analyses statistiques de qualité pour le pilotage des politiques de développement	L'utilisation efficace de meilleures données, informations et analyses statistiques pour sous-tendre le pilotage des politiques de développement	- Indice de satisfaction des utilisateurs de la statistique officielle au Cameroun - Indice National de Développement de la Statistique (INDS)
<b>Axe 1 : Coordination et gestion du Système National d'Information Statistique</b>	Mettre en place et maintenir un cadre adéquat pour la production des statistiques de qualité	- Un cadre adéquat pour la production des statistiques de qualité est en place - Les produits statistiques dont de bonne qualité	- Proportion d'administrations et d'établissements publics disposant d'une unité statistique formelle - Indice de qualité des produits statistiques
<b>Composante 1.1 : Mise en place du cadre juridique et institutionnel de l'activité statistique</b>	Définir et maintenir un cadre juridique et institutionnel adéquat pour la production de statistiques de qualité	La statistique officielle opère dans un cadre juridique et institutionnel adéquat	- Proportion d'administrations et d'établissements publics disposant d'une unité statistique formelle
<b>Composante 1.2 : Fonctionnement du CNS et accompagnement des services statistiques à la planification, la programmation, la budgétisation, et la mise en œuvre des projets statistiques</b>	Assurer une gestion institutionnelle efficace des structures du SNIS	Maximiser la production statistique du SNIS	- Proportion des activités du plan d'action de la SNDS réalisées
<b>Composante 1.3 : Gestion des ressources et renforcement des capacités du SNIS</b>	Mobiliser suffisamment de ressources pour la production de statistiques de qualité	Les ressources sont suffisantes pour une production statistique de qualité	- Taux de financement des activités du plan d'action (annuel) - Proportion de services statistiques disposant d'au moins un statisticien/démographe
<b>Composante 1.4 : Normalisation statistique</b>	Assurer la qualité des produits statistiques	Les outils et instruments d'assurance qualité sont en place et effectivement utilisés	Indice de qualité des produits statistiques

Axe/Composante	Objectifs	Résultats attendus	Indicateurs
<b>Axe 2 : Production statistique</b>	Améliorer la couverture de la production statistique	Tous les domaines d'information statistique pertinents pour le SNIS disposent des données à jour	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proportion de domaines d'information statistiques pertinents pour le SNIS couverts par des informations statistiques à jour</li> <li>- Proportion d'indicateurs de suivi-évaluation de la SND30 disposant des informations à jour</li> <li>- Proportion d'indicateurs de performance des programmes ministériels, de suivi-évaluation des stratégies sectorielles et de suivi-évaluation de la SND30 disposant des informations à jour</li> </ul>
<b>Composante 2.1 : Statistiques de population</b>	Améliorer la couverture des statistiques de population	Les domaines d'information statistique pertinents pour les statistiques de population disposent des données à jour	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proportion des indicateurs de population disposant des informations à jour</li> </ul>
<b>Composante 2.2 : Statistiques sur la gouvernance</b>	Améliorer la couverture des statistiques sur la gouvernance	Les domaines d'information statistique pertinents pour les statistiques sur la gouvernance disposent des données à jour	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proportion d'indicateurs de suivi-évaluation de la stratégie du secteur Gouvernance et d'indicateurs de performance des programmes ministériels du secteur Gouvernance disposant des informations à jour</li> </ul>
<b>Composante 2.3 : Statistiques sur l'éducation et sur la formation</b>	Améliorer la couverture des statistiques sur l'éducation et la formation	Les domaines d'information statistique pertinents pour les statistiques sur l'éducation et la formation disposent des données à jour	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proportion d'indicateurs de suivi-évaluation de la stratégie du secteur Education et Formation et d'indicateurs de performance des programmes ministériels du secteur Education et Formation disposant des informations à jour</li> </ul>
<b>Composante 2.4 : Statistiques sur la santé</b>	Améliorer la couverture des statistiques sanitaires	Les domaines d'information statistique pertinents pour les statistiques sanitaires disposent des données à jour	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proportion d'indicateurs de suivi-évaluation de la stratégie du secteur Santé et d'indicateurs de performance des programmes ministériels du secteur Santé disposant des informations à jour</li> </ul>

Axe/Composante	Objectifs	Résultats attendus	Indicateurs
<b>Composante 2.5 : Statistiques sociales hors éducation et santé</b>	Améliorer la couverture des statistiques sociales hors éducation et santé	Les domaines d'information statistique pertinents pour les statistiques sociales hors éducation et santé disposent des données à jour	- Proportion d'indicateurs de suivi-évaluation de la stratégie du secteur Social hors éducation et santé et d'indicateurs de performance des programmes ministériels du secteur Social hors éducation et santé disposant des informations à jour
<b>Composante 2.6 : Statistiques industrielles et statistiques sur les services</b>	Améliorer la couverture des statistiques industrielles et des statistiques sur les services	Les domaines d'information statistique pertinents pour les statistiques industrielles et des statistiques sur les services disposent des données à jour	- Proportion d'indicateurs de suivi-évaluation de la stratégie du secteur Industries et services et d'indicateurs de performance des programmes ministériels du secteur Industries et services disposant des informations à jour
<b>Composante 2.7 : Statistiques sur les infrastructures</b>	Améliorer la couverture des statistiques sur les infrastructures	Les domaines d'information statistique pertinents pour les statistiques sur les infrastructures disposent des données à jour	- Proportion d'indicateurs de suivi-évaluation de la stratégie du secteur Infrastructures et d'indicateurs de performance des programmes ministériels du secteur Infrastructures disposant des informations à jour
<b>Composante 2.8 : Statistiques rurales</b>	Améliorer la couverture des statistiques rurales	Les domaines d'information statistique pertinents pour les statistiques rurales disposent des données à jour	- Proportion d'indicateurs de suivi-évaluation de la stratégie du secteur Rural et d'indicateurs de performance des programmes ministériels du secteur Rural disposant des informations à jour
<b>Axe 3 : Gestion de l'écosystème statistique</b>	Créer et maintenir les conditions pour l'utilisation des statistiques dans le pilotage des politiques publiques	Un environnement propice à l'utilisation des statistiques pour le pilotage des politiques publiques est en place	- Connaissances, perceptions et pratiques de la population vis-à-vis des statistiques officielles
<b>Composante 3.1 : Cadre de suivi des politiques publiques</b>	Contribuer à la mise en place de cadres institutionnels de suivi des politiques publiques fonctionnels et efficaces en matière de gestion de la demande et d'utilisation des statistiques pour le suivi des politiques publiques et la gestion de la performance	Toutes les instances de suivi-évaluation des stratégies et politiques de développement sont accompagnées dans l'élaboration des cadres de résultats	- Proportion de d'instances de suivi-évaluation des stratégies et politiques accompagnées dans l'élaboration de leurs cadres de résultats

Axe/Composante	Objectifs	Résultats attendus	Indicateurs
<b>Composante 3.2 : Diffusion et promotion de la statistique officielle</b>	Promouvoir la statistique officielle et la culture statistique	Meilleures pratiques de la population vis-à-vis de la statistique	- Connaissances, perceptions et pratiques de la population vis-à-vis des statistiques officielles
<b>Axe 4 : Coopération et Recherche appliquée en statistique</b>	Mobiliser les ressources externes pour l'activité statistique et améliorer l'efficacité et l'efficience de l'activité statistique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le SNIS bénéficie des appuis techniques et financiers des partenaires au développement</li> <li>- Des nouveaux outils techniques sont développés pour réduire les coûts et pour faciliter la coordination du SNIS et la production statistique</li> </ul>	Montant des appuis techniques et financiers apportés au SNIS par les partenaires Nombre de produits de la recherche appliquée en statistique publiés/présentés
<b>Composante 4.1 : Coopération avec les partenaires</b>	Renforcer la coopération avec les partenaires	Le SNIS bénéficie des appuis techniques et financiers des partenaires au développement	Montant des appuis techniques et financiers apportés au SNIS par les partenaires
<b>Composante 4.2 : Recherche appliquée</b>	Développer la recherche appliquée en statistique	Des nouveaux outils techniques sont développés pour réduire les coûts et pour faciliter la coordination du SNIS et la production statistique	Nombre de produits de la recherche appliquée en statistique publiés/présentés

## Annexe 2: Plan d'actions prioritaires 2021-2025

N°	Opérations	Budget					Total
		2021	2022	2023	2024	2025	
<b>AXE 1 : COORDINATION ET GESTION DU SYSTEME NATIONAL D'INFORMATION STATISTIQUE</b>							
1.1	<b>Sous-composante 1.1. Renforcement du cadre juridique et institutionnel de l'activité statistique</b>	200 000 000	36 500 000	39 500 000	41 500 000	29 500 000	347 000 000
1.2	<b>Sous-composante 1.2. Amélioration du fonctionnement du CNS et accompagnement des services statistiques à la planification, la programmation, la budgétisation, et la mise en œuvre des projets statistiques</b>	87 700 000	376 700 000	197 700 000	190 700 000	175 700 000	1 028 500 000
1.3	<b>Sous-composante 1.3. Gestion des ressources et renforcement des capacités du SNIS</b>	778 207 000	3 265 100 000	4 027 906 000	2 522 100 000	1 497 750 000	12 091 063 000
	GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET RENFORCEMENT DES CAPACITES TECHNIQUES	120 600 000	1 223 500 000	712 501 000	849 000 000	454 000 000	3 359 601 000
	MISE EN PLACE ET RENFORCEMENT DES SYSTEMES D'INFORMATION STATISTIQUE ET DES SYSTEMES D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE	433 857 000	891 000 000	2 202 230 000	854 250 000	437 250 000	4 818 587 000

N°	Opérations	Budget					Total
		2021	2022	2023	2024	2025	
	DEVELOPPEMENT DES AUTRES INFRASTRUCTURES STATISTIQUES (Banques de données, supports informatiques pour la diffusion et l'archivage...)	105 000 000	585 200 000	468 000 000	378 350 000	308 000 000	1 844 550 000
	RENFORCEMENT DES CAPACITES MATERIELLES ET LOGISTIQUES	118 750 000	565 400 000	645 175 000	440 500 000	298 500 000	2 068 325 000
1.4	<b>Sous-composante 1.4. Normalisation statistique</b>	8 000 000	317 850 000	241 750 000	144 750 000	116 000 000	828 350 000
	<b>AXE 2 : AMELIORATION DE LA COUVERTURE DE LA PRODUCTION STATISTIQUE</b>	<b>4 328 873 500</b>	<b>11 338 348 897</b>	<b>14 242 381 180</b>	<b>9 878 882 000</b>	<b>7 111 825 000</b>	<b>46 900 310 577</b>
2.1	<b>Sous-composante 2.1. Amélioration de la production des Statistiques démographiques</b>	284 112 500	570 716 000	3 371 460 180	200 000 000	200 000 000	4 626 288 680
2.2	<b>Sous-composante 2.2. Amélioration de la production des Statistiques du secteur Gouvernance</b>	911 820 000	4 837 092 897	2 460 506 000	1 948 350 000	1 304 360 000	11 462 128 897
2.3	<b>Sous-composante 2.3. Amélioration de la production des Statistiques du secteur Education et Formation</b>	849 000 000	940 000 000	1 341 000 000	1 416 117 000	1 109 000 000	5 655 117 000
2.4	<b>Sous-composante 2.4. Amélioration de la production des statistiques sanitaires</b>	12 000 000	14 000 000	858 000 000	1 158 000 000	458 000 000	2 500 000 000

N°	Opérations	Budget					Total
		2021	2022	2023	2024	2025	
2.5	<b>Sous-composante 2.5. Amélioration de la production des Statistiques du secteur Social (hors éducation et santé)</b>	1 006 500 000	1 274 100 000	1 289 775 000	1 163 775 000	778 775 000	5 512 925 000
2.6	<b>Sous-composante 2.6. Amélioration de la production des Statistiques du secteur de l'Industrie et les Services</b>	120 000 000	680 000 000	694 000 000	842 000 000	910 000 000	3 246 000 000
2.7	<b>Sous-composante 2.7. Amélioration de la production des Statistiques du secteur des Infrastructures</b>	476 890 000	756 190 000	1 983 190 000	1 501 390 000	936 190 000	5 653 850 000
2.8	<b>Sous-composante 2.8. Amélioration de la production des Statistiques du secteur Rural</b>	668 551 000	2 266 250 000	2 244 450 000	1 649 250 000	1 415 500 000	8 244 001 000
<hr/>							
<b>AXE 3 : AMELIORATION DE LA GESTION DE L'ECOSYSTEME STATISTIQUE</b>		352 521 600	475 350 000	560 800 000	447 000 000	362 000 000	2 197 671 600

N°	Opérations	Budget					Total
		2021	2022	2023	2024	2025	
3.1	<b>Sous-composante 3.1. Contribution à la mise en place de cadres institutionnels de suivi des politiques publiques fonctionnels et efficaces en matière de gestion de la demande et d'utilisation des statistiques pour le suivi des politiques publiques et la gestion de la performance</b>	236 200 000	238 600 000	243 500 000	205 000 000	150 000 000	1 073 300 000
3.2	<b>Sous-composante 3.2. Amélioration de la diffusion et de la promotion de la statistique officielle</b>	116 321 600	236 750 000	317 300 000	242 000 000	212 000 000	1 124 371 600
	DIFFUSION DES PRODUCTIONS STATISTIQUES SUR DIVERS CANAUX ET DANS LES DIFFERENTS SITES INTERNET DES ADMINISTRATIONS	51 321 600	156 750 000	177 300 000	142 000 000	112 000 000	639 371 600
	MISE EN PLACE DES CADRES DE CONCERTATIONS AVEC LES ACTEURS AUTRES QUE LES PRODUCTEURS	35 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000	195 000 000
	AUTRES ACTIVITES DE PROMOTION DE LA STATISTIQUE	30 000 000	40 000 000	100 000 000	60 000 000	60 000 000	290 000 000
<b>AXE 4 : RENFORCEMENT DE LA COOPERATION ET DEVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE APPLIQUEE</b>		-	70 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000	190 000 000

N°	Opérations	Budget					Total
		2021	2022	2023	2024	2025	
4.1	<b>Sous-composante 4.1. Renforcement de la coopération avec les partenaires au développement</b>	0	35 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	110 000 000
4.2	<b>Sous-composante 4.2 : Structuration de la recherche appliquée</b>	0	35 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	80 000 000
<b>TOTAL</b>		<b>5 755 302 100</b>	<b>15 879 848 897</b>	<b>19 350 037 180</b>	<b>13 264 932 000</b>	<b>9 332 775 000</b>	<b>63 582 895 177</b>

### Annexe 3: Domaines, sous-domaines et compétences transférées aux CTD

Domaines	Sous-domaines	Compétence transférées
DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE	ACTION ECONOMIQUE	<p>Promotion des activités de production agricoles, pastorales, artisanales et piscicoles d'intérêt communal ;</p> <p>Gestion des sites touristiques communaux ;</p> <p>Construction, l'équipement, la -gestion et L'entretien des marchés, gares routières et abattoirs ;</p> <p>L'appui aux microprojets générateurs de revenus et d'emplois</p> <p>L'exploitation des substances minérales non concédables</p> <p>Etc.</p>
	ENVIRONNEMENT ET GESTION DES RESSOURCES.NATURELLES	<p>Alimentation en eau potable</p> <p>Suivi et contrôle de gestion des déchets industriels</p> <p>Opérations de reboisement et la création de bois communaux ;</p> <p>L'insalubrité, les pollutions et les nuisances</p> <p>La protection des ressources en eaux souterraines et superficielles</p> <p>La pré-collecte et la gestion au niveau local des ordures ménagères ;</p> <p>La création, l'entretien et la gestion des espaces verts, parcs et jardins d'intérêt communal ;</p> <p>etc.</p>
	PLANIFICATION, AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET HABITAT	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Crédit et aménagement d'espace publics Urbains ;</li> <li>- Élaboration et l'exécution des plans d'investissements communaux ;</li> <li>- Élaboration des plans d'occupation des sols, des documents d'urbanisme, d'aménagement concerté, de rénovation urbaine et de remembrement ;</li> <li>- Organisation et la gestion des transports publics urbains ;</li> <li>- Crédit et l'entretien de voiries municipales, ainsi que la réalisation de travaux connexes</li> <li>- Crédit et l'entretien de routes rurale non classées et des bacs de franchissement</li> <li>- Aménagement et la viabilisation des espaces habitables</li> <li>- Etc.</li> </ul>

Domaines	Sous-domaines	Compétence transférées
DEVELOPPEMENT SANITAIRE ET SOCIAL	SANTE, POPULATION ET ACTION SOCIALE	<p>L'état civil ;</p> <p>La création, l'équipement, la gestion et l'entretien des centres de santé à l'intérêt communal en liaison avec à la Carte sanitaire</p> <p>La gestion du personnel infirmier et paramédical des centres de santé intégrés et des centre médicaux d'arrondissement ;</p> <p>Traitements des déchets solides et liquides produits par. Des particuliers ou des entreprises ;</p> <p>Gestion des cimetières publics ;</p> <p>Gestion de secours au profit de la nécessité ;</p> <p>etc.</p>
DÉVELOPPEMENT EDUCATIF, SPORTIF ET CULTUREL	L'EDUCATION, ALPHABETISATION ET FORMATION PROFESSIONNELLE	<p>Acquisition du matériel et des fournitures scolaires ;</p> <p>Le recrutement et la prise en charge du personnel enseignant et d'appoint écoles maternelles et primaires et des établissements préscolaires de la commune ;</p> <p>Création, conformément à la carte scolaire, de la gestion, l'équipement l'entretien et la maintenance des écoles maternelles et primaires et des établissements préscolaires de la commune etc.</p>
	JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	<p>La création et la gestion des stades municipaux, centres et parcours sportifs ; piscines, aires de jeux et arènes</p> <p>Le recensement et la participation à l'équipement de l'association sportive</p> <p>etc.</p>
	CULTURE-ET ROMOTION DES LANGUES NATIONALES	<p>L'appui aux associations culturelles</p> <p>La création et la gestion de centres socioculturels et de bibliothèques lecture publique</p> <p>etc.</p>

Source : Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées

## Annexe 4: Equipe d'élaboration de la SNDS30

### 1. Supervision

**M. TEDOU Joseph**, Directeur Général, INS

**M. SHE ETOUNDI Joseph**, Directeur Général Adjoint, INS

### 2. Coordination technique

**M. OKOUDA Barnabé**, Chef de Département de la Coordination Statistique, de la Coopération et de la Recherche, INS

**M. ABANDA Ambroise**, Chef de Division de la Coordination Statistique et de la Diffusion, INS

**M. TCHAMAGO KOUEDOU Olivier**, Chargé d'Etudes, INS

**M. TIOBO'O PAPOU Sédrick Edmond**, Chargé d'Etudes Assistant, INS

### 3. Equipe technique de rédaction

**M. OKOUDA Barnabé**, INS

**Mme DJEUKWI Vicky Laure epse NANA**, INS

**M. ABANDA Ambroise**, INS

**Mme NGAH Adèle Zoriphie**, INS

**M. KANA KENFACK Christophe**, INS

**M. MODOU SANDA**, INS

**M. TCHAMAGO KOUEDOU Olivier**, INS

**Mme KAMGAING YOUGBISSI Léonie Germaine**, INS

**M. TATSINKOU Christophe**, INS

**M. MAVASSI BIBANGA Fabien**, INS

**M. TCHOMTHE Sévérin**, INS

**M. TALLA Jacques**, INS

**M. ESSAMBE MBOME Vincent Ledoux**, INS

**M. FOTIO Alain Hermann**, INS

**M. TIOBO'O PAPOU Sédrick Edmond**, INS

**M. BABOULOU BA NDEBE Jean Roger**, INS

**M. KAMGUE Max**, INS

**Mme MBENTY Jacqueline**, INS

### 4. Points focaux, Concertations avec les administrations publiques

**M. TCHAKOUTE NGOHO Romain**, INS/DIN

**M. FOUELEFACK Perrier Carmelle**, PNPD

**M. DZOSSA Anaclet Désiré**, INS/DDS

**M. BOGMIS Marcel**, BUCREP

**Mme FIKEU LINDA Yolène**, INS/DSA

**M. NKORO Jacques Henri**, APME

**M. KONAI Fidèle**, INS/DSE

**M. EBELLA Richard**, APME

**M. DZOUNDA Arnaud**, INS/CTI

**Mme APEUS KOUME Ginette epse MEYENG A., MINPOSTEL**

**M. NKAM DIFFO Maurice**, INS/IS

**M. ANOUBOUBO Frédéric**, MINPOSTEL

**M. KOUAMO NGONGANG Stéphane Orozco**,

**M. MOKAM KAMDEM DINDJI Alain Constant**,

**MINADER**

**MINAS**

**MAGUIP A KEDI Nadine Annita**, MINADER

M. TCHATCHOU Yannick Rostan, MINAS  
M. EDIAKE ENANG Daniel, MINJEC  
Mme ASSENA NDIKE Mireille, MINJEC  
M. NYEBE ENAMA Patrice Habib, MINJEC  
M. NDOKO Louis Roland, MINAT  
M. BENE Lucien Francis, MINAT  
Mme MBENG ENAMA Barbine Désirée, MINAT  
Mme NZEKUI YEGNOUYE Edwige, MINRESI  
M. BOLLO Mélaine Jean-Claude, MINRESI  
M. FOKO KAMDEM Mirabeau, MINCOMMERCE  
M. MPABE BODJONGO Mathieu Juliet,  
MINCOMMERCE  
M. ATANGANA Pierre Rolland, MINCOM  
M. BEMO NOUMBISSI Léopold, MINCOM  
M. ATOUBA MINSE Léonce Davy, MINCOM  
Mme FOUNDJO Emelyne née MADJOU,  
MINTSS  
M. BOHIMO MOUENDJI Edouard, MINTSS  
Mme EKALA AYISSI Carine, MINFOPRA  
M. NGOUMOU Guy Evariste, MINFOPRA  
M. FOTSO SIMO Serge, MINEPAT/DGPAT  
M. MENDO Paulin, MINEPAT/DGE  
Mme NYA TCHOUNKEU Christelle Stella,  
MINEPAT/DGCOOP  
M. MOHAMADOU BABA, CAA  
M. SIMO Jacques Cédric, CAA  
M. TIENCHEU Kevin, MINDEVEL  
M. BEYE FOUMA TANGUY Wilfried, MINDEVEL  
Mme BECHELE Pelagie, MINDEVEL  
M. FOYET Rendolphe Pascal, MINREX  
Mme ABOSSOLO ESSOME MBENDA Natacha  
T., MINREX  
M. TEDOU ZEUFACK Frank Stéphane, BUNEC  
M. TATAH Peter NTAIMAH, BUNEC  
M. WAKAM Ignace, MINFI/DP  
M. MEKIA Linda Félicité, MINFI/DP  
M. NGUIMEYA NGUEPI Gide Audrey, MINDCAF  
M. GEOMAGUE MELI Alexis, MINDCAF  
M. ANGOUAKAYE WALWAL, DGSN  
Mme NGONO Suzanne Florentine, DGSN  
M. ELOUNDOU NOMO Jacques-Olivier, DGSN  
M. AYIWOUÉ MBOUEMBOUE Edouard, BEAC  
Mme SOTONG DIMOLI NDOUMBE Nadège  
Aurelie epse WANGUE, MINAC  
M. WAMBO MBATKAM Éric, MINAC  
M. BELE BIOMB Cyrus, CNPS  
M. TABI MBEDE Alexis, MINPMEESA  
Mme DJIKI Huguette, MINPMEESA  
M. TSANGA François Martial, MINPMEESA  
Mme TCHANA Sylvie, MINPMEESA  
M. EKOTO Alex Sigfried, MINFOF  
M. NANGMO Yves Nestor, MINFOF  
M. NKOA, MINDEF  
Mme BIKOMO Marthe Marie, MINDEF  
M. ABANDA MINKADA Jean Jacques, MINDEF  
M. MBESSA ONANA Michael, MINSEP  
Mme ZAMEYO BODOBA Cécile Clarisse,  
MINSEP  
Mme KAMGAING Josiane, MINHDU  
M. TCHABAT Mesmer, MINHDU  
M. RIM A NGON Stéphane, MINHDU  
M. ATANGANA KOUNA Joseph Patrick,  
MINEPDED  
M. ZOA MVENG Ambroise, MINEPDED  
M. EVOE Etienne, MINEDUB  
M. SACK TJECK Yves Laurent, MINEDUB  
Mme MBOLE ESSIANE Annie, MINJUSTICE  
M. ISSERI Olivier, MINJUSTICE  
M. NKWEMO NOUBISSIE Brice A., MINT  
M. MBA GUIFFO Rodrigue, MINT  
Mme DJOMO SIME Lyse Gladys epse  
NGASSA, MINTOUL

M. DASSIE Rodrigue Martial, MINTOUL  
Mme EYONG Laurentine epse EDANG, ART  
Mme ESSAKA DINH Marthe Michèle, ART  
M. NCHARE Amadou, MINMIDT  
M. KONGO Calvin Delamontagne, MINMIDT  
Mme DONFACK TSAMO Lydie epse YANDO,  
MINEFOP  
M. NDEBI NTAMACK Donation, MINEFOP  
M. DJIENOUASSI Sébastien, MINEPIA  
Mme YOUBI Aristide Bertille, MINEPIA  
M. OTSA MAZE Moise Guy, MINTP  
M. GUEMDJO KAMDEM Pauline, MINTP  
M. FIRISSOU WINA Blaise, MINESUP  
Mme BIDJANG KABEYENE NKOTO Carine,  
MINESUP

M. MACHE PENTOUE Patrice, MINSANTE  
M. WANDJI Hans Ferry, MINSANTE  
M. NYALEU YATCHIN Abel Clovis, MINEE  
M. MAINA PAGOU Emile, MINEE  
M. MENGATA Pierre Debret, MINPROFF  
M. NGONG NTSAMA Pangrace, MINPROFF  
M. GABFOUBE Victor, MINESEC  
M. DZOYEM SOKENG Germain, MINESEC  
M. DJOUFACK Donald Hermann, MINMAP  
M. NYONGORO Aristide, MINMAP  
M. KUINKAM Jean Paul, CONSUPE  
M. TAMAMBANG William, CONSUPE  
M. TANKOU KAMELA Valery Martial, FEICOM

## 5. Personnes consultées, Concertation avec les utilisateurs

Mme BEKONO OLINGA Marthe Jeanne d'Arc,  
CRC  
M. NGNIOTE GANSOP Marcellin, EQUINOXE  
M. NKULU ATANGANA Jean Pierre, PAYNCOP  
M. FONGOH Eric, ICENECDEV

M. MBOUNA DUCLAIRE, FLAG  
M. TSALA Jean Patient, Royal FM  
M. NYAM AHOLA Djibring, GICAM  
Mme NYAM Paulette, Université de Douala

## BIBLIOGRAPHIE

---

- **Assemblée Générale des Nations Unies (2014)**, Principes fondamentaux de la statistique officielle
- **Assemblée Générale des Nations Unies (2015)**, Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030
- **Commission de l'Union Africaine (2009)**, Charte Africaine de la Statistique
- **Commission de l'Union Africaine (2015)**, Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons
- **Commission de l'Union Africaine (2017)**, Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique 2017 – 2026
- **Commission de l'Union Africaine (2018)**, Guide pour l'intergation de la SHaSA 2 dans les SNDS et les SRDS
- **Conseil National de la Statistique du Cameroun (2009)**, Stratégie Nationale de développement de la Statistique 2009 – 2013
- **Conseil National de la Statistique du Cameroun (2013)**, Rapport d'évaluation finale de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique 2009-2013
- **Conseil National de la Statistique du Cameroun (2015)**, Stratégie Nationale de développement de la Statistique 2015 – 2020
- **Conseil National de la Statistique du Cameroun (2020)**, Rapport d'évaluation finale de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique 2015-2020
- **Data Revolution Group (2014)**, A world that count – Mobilising the data revolution for sustainable development
- Dubai Declaration Supporting the Implementation of the Cape Town Global Action Plan for Sustainable Development Data (2018)
- **Groupe de la Banque Africaine de Développement (2019)** ; Afrique centrale : Document de stratégie d'intégration régionale 2019 – 2025
- **High-level Group for Partnership, Coordination and Capacity-Building for Statistics for the 2030 Agenda for Sustainable Development (2017)**, Cape Town Global Action Plan for Sustainable Development Data
- **Ministère des Finances du Cameroun (2013)**, Manuel de pilotage et d'exécution du budget-programme
- **Ministère des Finances du Cameroun (2016)**, Manuel du contrôle de gestion
- **Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne (2013)**, Guide pour le suivi et évaluation axés sur les résultats des stratégies nationales de développement de la statistique
- **PARIS21**, L'approche SNDS 2.0 en bref
- **PARIS21**, Outil d'auto-évaluation de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique
- **PARIS21 (2008)**, Official Statistics and Monitoring and Evaluaiton Systems in Developing Countries : Friends of Foes ?

- **PARIS21 (2009)**, La Démarche "Qualité" dans l'élaboration d'une Stratégie Nationale de Développement de la Statistique
- **PARIS21 (2009)**, Pour une présentation conviviale des statistiques
- **PARIS21 (2011)**, Plan d'Action de Busan pour la Statistique
- **PARIS21 (2015)**, Feuille de route pour une révolution des données menée par les pays
- **PARIS21 (2017)**, Lignes directrices sur les SNDS version 2.3
- **PARIS21 (2017)**, Le rôle des systèmes statistiques nationaux dans la révolution des données
- **République du Cameroun (2009)**, Cameroun Vision 2035
- **République du Cameroun (2018)**, Loi 2018/11 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun
- **République du Cameroun (2018)**, Loi 2018/12 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'état et des autres entités publiques
- **République du Cameroun (2020)**, Stratégie Nationale de Développement 2020 – 2030
- **United Nations Statistics Division (2003)**, Handbook of Statistical Organization
- **World Economic Forum (2015)**, Data-Driven Development – Pathways for Progress